

A person is running through water, splashing, while holding a lit torch aloft in their right hand. The scene is backlit, creating a bright, hazy glow around the runner and the torch. The water is dark with white foam from the splashes.

Guide des Villes-étapes

Relais de la flamme de Paris 2024

Direction des Célébrations



Préambule

Ce guide a été préparé par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour accompagner les collectivités à accueillir le relais de la flamme sur leur territoire.

Le relais de la flamme est un événement des Jeux de Paris 2024 qui vise à apporter la flamme, symbole des Jeux, au plus proche des Français, à son arrivée de Grèce jusqu'à la Cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, le 26 juillet 2024, puis en amont des Jeux Paralympiques. Cette grande épopée de la flamme à travers tout le pays lance la célébration des Jeux dans les territoires, pour mettre en valeur le sport et ses valeurs et ainsi partager l'énergie des Jeux avec le plus grand nombre.

Pour une collectivité, l'accueil du relais de la flamme est le catalyseur d'initiatives locales qui pourront être lancées dès 2023 pour faire participer les acteurs du territoire et les habitants à la grande fête des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

« Ville-étape » est la désignation de la collectivité qui accueillera les célébrations du relais de la flamme en fin de journée du relais. Une ville-étape peut être une ville, une agglomération, une métropole, etc. selon l'organisation définie localement. Ainsi, pour une ville-étape, le passage du relais représente les opportunités suivantes :

- Fédérer dès 2023 ses habitants et acteurs locaux autour des Jeux et de son symbole le plus puissant : celui de la flamme olympique ;
- Mettre en valeur la richesse et la diversité de son territoire dans tous les domaines : culture, patrimoine, nature, sport, etc. grâce à une visibilité forte ;
- Promouvoir les valeurs du sport et œuvrer à renforcer la place du sport dans la vie de ses habitants en mettant en lumière toutes les initiatives et acteurs concernés à cette occasion.

Paris 2024 souhaite donner aux villes-étapes la possibilité de s'associer à ce projet pour qu'elles puissent faire rayonner les initiatives réalisées depuis plusieurs années aux côtés de Paris 2024, et d'un même élan, lancer la célébration des Jeux chez elles, partout en France

Ce document rassemble toutes les informations utiles et nécessaires aux collectivités « villes-étapes » du relais de la flamme olympique de Paris 2024.

Ce présent cahier des charges est destiné aux célébrations dans les villes-étapes du relais de la flamme olympique. Le relais de la flamme paralympique fera l'objet d'un autre concept et d'un autre parcours.





TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	1
1. PRESENTATION DE PARIS 2024.....	5
CONTEXTE	5
VISION	5
GRANDS PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DE LA VISION.....	7
2. LE CONCEPT DU RELAIS DE LA FLAMME, POINT DE DEPART DES CELEBRATIONS	9
CONTEXTE ET AMBITION : LES CELEBRATIONS DES JEUX.....	9
PRESENTATION DU RELAIS DE LA FLAMME.....	10
PRESENTATION DES ACTEURS DU RELAIS DE LA FLAMME DE PARIS 2024.....	13
3. LE RELAIS DE LA FLAMME DANS LA VILLE-ETAPE	18
RESUME DES OPPORTUNITES ET CONTRIBUTIONS DE LA VILLE-ETAPE	18
LE RELAIS DE LA FLAMME : UNE GRANDE FETE DANS LA VILLE-ETAPE	19
LE RELAIS DE LA FLAMME : DES OPPORTUNITES POUR AMPLIFIER LES FESTIVITES	21
4. CAHIER DES CHARGES VILLE-ETAPE.....	25
LES CONTRIBUTIONS GENERALES POUR L'ACCUEIL DU RELAIS DE LA FLAMME.....	25
CONTRIBUTIONS TECHNIQUES DE LA COLLECTIVITE PAR ESPACE FONCTIONNEL	35
AUTRES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT	49
5. POUR ALLER PLUS LOIN, COMMENT MOBILISER VOTRE TERRITOIRE.....	55
ENGAGER LES HABITANTS DE LA VILLE-ETAPE	55
ENGAGER LES ACTEURS SPORTIFS ET CULTURELS.....	56
6. ANNEXE.....	59
ANNEXE 1 – LE PROGRAMME DES CELEBRATIONS	59
ANNEXE 2 – PRE-RIDER TECHNIQUE VOLET CELEBRATION	61
ANNEXE 3 : PLAN D'IMPLANTATION SITE CELEBRATIONS – NON CONTRACTUELLE	64

1. PRÉSENTATION DE PARIS 2024



1. Présentation de Paris 2024

1.1. CONTEXTE

Paris 2024 est une association de droit français dont le siège social est situé au 46 rue Proudhon, 93210 Saint-Denis.

Elle est notamment chargée de :

- Planifier, organiser, financer et livrer les Jeux, ainsi que les événements associés ;
- Promouvoir les Jeux en France et à l'international ;
- Participer aux actions visant à assurer la durabilité des Jeux ;
- Contribuer à maximiser l'impact positif et l'héritage des Jeux, notamment en faveur de la pratique du sport.

Les Jeux réuniront 15 000 athlètes et des millions de spectateurs avec près de 13 millions de billets vendus ainsi qu'une multitude de journalistes et d'officiels. C'est le plus grand événement au monde, avec 32 sports olympiques et 22 sports paralympiques suivis par plusieurs milliards de téléspectateurs. Les Jeux représentent une plateforme exceptionnelle d'expérimentation, d'innovation et un défi inédit en matière de responsabilité sociale et environnementale.

L'objectif de Paris 2024 est de faire vivre des initiatives créatrices de valeur et porteuses de sens pour l'ensemble des parties reposant, en lien avec sa vision, sur les trois piliers principaux suivants :

- La célébration : pour permettre à tout un chacun, sur tout le territoire, de vivre l'émotion des Jeux ;
- L'engagement : pour partager les valeurs olympiques et paralympiques avec le plus grand nombre et fédérer autour du projet de Paris 2024 ;
- L'héritage : pour marquer l'histoire et laisser un impact positif dans la société. Les partenaires et licenciés, en collaboration avec le Comité International Olympique (CIO), le Comité International Paralympique (IPC) et Paris 2024, s'engageront en particulier à contribuer activement à la réalisation de projets en ligne avec la stratégie d'héritage et de durabilité de Paris 2024.

1.2. VISION

Paris 2024 place le sport au cœur de son ambition. Par le biais des émotions qu'il suscite, le sport est un vecteur incomparable de rassemblement et de cohésion. Par ses valeurs, il est également un formidable outil d'éducation et d'intégration.

Conscient de l'opportunité unique que représente l'accueil des Jeux, Paris 2024 souhaite que l'enthousiasme et l'énergie de ce projet révèlent le pouvoir du sport et fédèrent autour de ses valeurs, afin de mettre davantage de sport dans le quotidien de chacun.

Cette ambition sera portée par un nouveau modèle d'organisation, des Jeux à la fois spectaculaires et durables :

- Des Jeux spectaculaires pour marquer les esprits, en amenant le sport là où on ne l'attend pas, en proposant une fête au cœur des villes et en créant des ponts entre la culture et l'éducation ;
- Des Jeux durables et respectueux de l'environnement pour inspirer les générations futures.

A chaque étape de la construction des Jeux, l'état d'esprit des athlètes doit nous inspirer ainsi que ceux qui nourrissent ce projet à nos côtés :

- L'exigence : pour mettre l'énergie des Jeux au service d'un projet utile et obtenir des résultats concrets, mais aussi l'exigence de l'exemplarité, éthique, financière, sociale et environnementale ;
- La créativité : pour refuser les modèles préétablis en innovant, en osant faire différemment ;
- Le partage : pour que ce projet puisse bénéficier au plus grand nombre, à toutes les générations, dans tous les territoires ; que cette ambition puisse rayonner et être portée au-delà de 2024.



Vision des Jeux de Paris 2024

Paris 2024 souhaite que les Jeux soient un formidable laboratoire d'idées pour exprimer la capacité de ses partenaires et parties prenantes à répondre, à ses côtés, à d'importants enjeux de société. Cet événement planétaire débute dès maintenant, et il est primordial d'engager dès à présent tous ceux qui font et feront réussir notre pays.



1.3. GRANDS PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DE LA VISION

Le relais de la flamme de Paris 2024 est construit à partir de cette vision commune. Ainsi, pour réaliser cette vision, Paris 2024 encourage toutes les parties prenantes du relais à suivre les principes de collaboration suivants :

- L'innovation et la créativité : la proposition d'idées nouvelles et audacieuses sera une priorité autant qu'un marqueur fort de l'identité des Jeux. Paris 2024 encouragera ainsi les collectivités qui mettront en place un dispositif de célébration à inscrire l'innovation et la créativité au cœur de leur travail ;
- Le respect de l'environnement et l'exigence de durabilité : Paris 2024 attend de la part des acteurs engagés à ses côtés qu'ils anticipent et proposent des solutions quant à l'utilisation de leur biens et/ou services au-delà des Jeux, et ce dès la conception de ce bien ou service. Cette prise en compte implique l'ensemble des éléments constitutifs de la prestation (chaîne de production, modèle de structure développé, etc.), afin de proposer une démarche de durabilité innovante et inclusive. Les acteurs impliqués dans le projet des Jeux devront ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs d'héritage à la mesure de leur capacité d'action, au sein de leur organisation et lors de leur collaboration avec d'éventuels sous-traitants ;
- L'inclusion : Paris 2024 attend un engagement fort de la part des collectivités hôtes et Terre de Jeux 2024 sur l'inclusion et la participation de tous les publics, notamment des personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques.

2. LE CONCEPT DU RELAIS DE LA FLAMME, POINT DE DEPART DES CELEBRATIONS

2. Le concept du relais de la flamme, point de départ des célébrations

2.1. CONTEXTE ET AMBITION : LES CELEBRATIONS DES JEUX

Les célébrations des Jeux visent à offrir l'émotion des Jeux au plus grand nombre, à créer un élan populaire et participatif au-delà des sites de compétitions et à encourager la pratique du sport dans tous les territoires.

Ces programmes sont pensés pour donner aux territoires la possibilité de fédérer toutes les populations autour des Jeux en créant un héritage.

Paris 2024 souhaite mettre la France en fête et draper le pays aux couleurs des Jeux. Les célébrations des Jeux devront proposer des expériences sportives uniques et permettre à tous les Français de vibrer au rythme des athlètes.

Paris 2024 a l'ambition de faire vivre les Jeux partout en France, sur tous les territoires et au plus près de tous les Français. Pour ces raisons, le programme des célébrations sera ouvert au plus grand nombre : ville hôte, collectivités hôtes des Jeux et collectivités labellisées Terre de Jeux 2024.

Le premier jour du relais de la flamme marquera le point de départ des célébrations, qui s'achèvera à la clôture des Jeux Paralympiques. Le but est de créer des liens entre les programmes afin de créer une grande fête au niveau national, donner aux territoires la possibilité d'engager toutes les populations autour des Jeux et créer un héritage :

- Le relais de la flamme ;
- Les activités en ville ;
- Les sites de célébration, les Clubs 2024.

Les programmes « Activités en ville » et « Clubs 2024 » sont expliqués en [Annexe 1](#).



Le déroulé des différents programmes de célébrations de Paris 2024 sur le territoire national



2.2. PRESENTATION DU RELAIS DE LA FLAMME

Le relais de la flamme de Paris 2024 s'inscrit pleinement dans la vision de Paris 2024 et marque le début des célébrations des Jeux de Paris en 2024. Bien que les deux événements ne se déroulent pas au même moment, le relais olympique et le relais paralympique racontent une même histoire avec deux chapitres, à l'instar de notre emblème :

- Le chapitre olympique avant la Cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques le 26 juillet 2024 ;
- Le chapitre paralympique en amont de la Cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques le 28 août 2024.

2.2.1. Énergies fondatrices du relais de la flamme

Le relais de la flamme permet de diffuser et de partager les énergies fondatrices des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans les territoires.

L'ÉNERGIE DE LA FÊTE

Tradition olympique millénaire, allumée à Olympie en Grèce comme lors les Jeux antiques, la flamme acheminera sur notre territoire un premier fragment de la magie des Jeux, de leur imaginaire puissant et des valeurs de paix et d'unité qui leur sont attachées. Mais aussi de leur formidable énergie festive : dès le printemps 2024, le relais annoncera le lancement des festivités de Paris 2024, qui se propageront dans tout le pays autour d'animations sportives, culturelles, artistiques. Populaire, accessible, proche des gens, la grande fête du relais de la flamme de Paris 2024 sera une première occasion de rassembler tous les Français autour des Jeux, quelques mois avant la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques.

L'ÉNERGIE DU SPORT

Le premier carburant du relais, c'est le sport, et l'énergie déployée par des milliers de porteurs de la flamme pour transporter la flamme et faire vibrer les spectateurs tout au long du parcours. Les mouvements sportifs locaux seront associés à l'organisation du relais ; les athlètes en seront les premiers ambassadeurs, et les sports olympiques et paralympiques au programme de Paris 2024 seront au cœur des animations qui rythmeront chaque étape. La sélection des porteurs de la flamme rendra hommage à ceux qui font du sport un levier de cohésion au quotidien et à ceux qui donnent le meilleur d'eux même à travers la pratique sportive. La flamme relaiera aussi le message de Paris 2024 pour encourager la pratique sportive sur les territoires.

L'ÉNERGIE DES GENS ET DES TERRITOIRES

Le relais transportera la magie des Jeux jusque sous les fenêtres des gens ! Les organisateurs souhaitent engager un maximum de Français dans l'aventure olympique et paralympique, conformément à la promesse de faire des Jeux ouverts, participatifs et accessibles. Le relais sera l'occasion de célébrer la

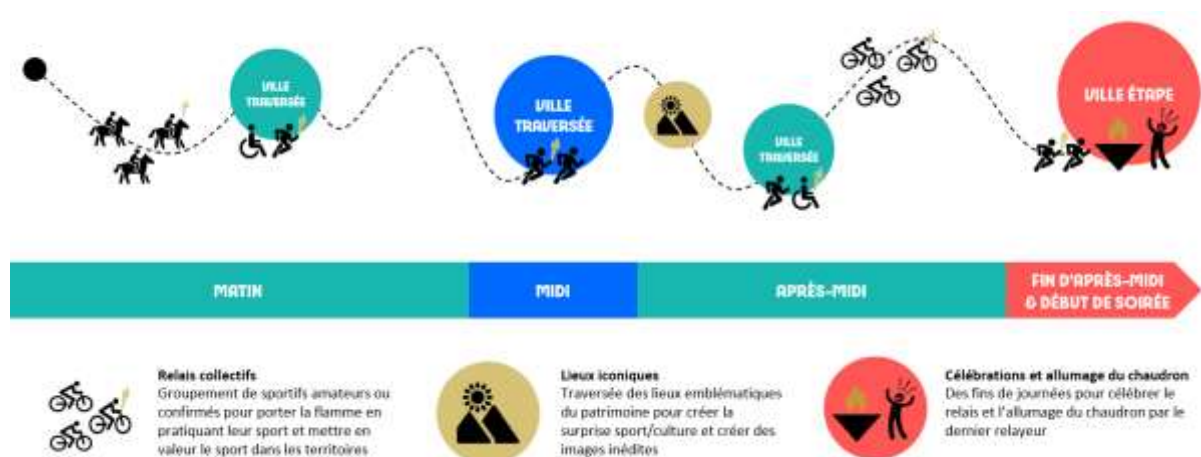
richesse et la diversité des territoires français, en mettant en lumière des sites emblématiques et les cultures locales. Les principes d'innovation et de durabilité guideront l'organisation du programme.

2.2.2. Chapitre Olympique

Allumée en Grèce, la flamme est ensuite ramenée en France pour commencer à diffuser l'énergie des Jeux sur le territoire, jusqu'à la Cérémonie d'ouverture.

Pour cela, des porteurs de la flamme se succéderont pour porter la flamme de façon individuelle ou collective sur un parcours pour révéler le meilleur de tout un pays et engager le plus grand nombre.

Pour atteindre ces ambitions et permettre à tous les territoires et à tous les Français de profiter de la fête, le parcours de la flamme olympique sera ponctué de différents temps forts chaque jour : les relais collectifs, les lieux iconiques et les célébrations dans les villes-étapes.



Représentation schématique de la journée type du relais de la flamme

LES RELAIS COLLECTIFS

Un relais collectif est un segment de sport avec la flamme, assuré par un groupe de sportifs amateurs ou confirmés. Au sein de ce collectif, une personne sera identifiée pour porter la torche et sera le « capitaine ». Chaque relais collectif sera l'occasion de mettre en valeur une discipline sportive, en association avec le mouvement sportif (via les fédérations des sports Olympiques et Paralympiques d'été) et les Parrains officiels du relais de la flamme.

LES LIEUX ICONIQUES

Sur son parcours, la flamme traverse des lieux emblématiques, marqueurs clés du patrimoine naturel, culturel, sportif et historique français. Ces sites iconiques donneront une profondeur et une identité forte au relais de Paris 2024 pour révéler le meilleur de tout un pays.



Le passage du relais dans ces lieux connus de tous, ou dans ces trésors cachés, est l'occasion de créer la surprise avec une célébration haute en couleur rassemblant le sport, la culture et la flamme.

Des images inédites qui marqueront les mémoires et l'histoire du relais, mais aussi des lieux iconiques eux-mêmes.

LES CELEBRATIONS ET L'ALLUMAGE DU CHAUDRON

Plusieurs temps forts rythment les célébrations dans les collectivités ayant le statut de ville-étape pour créer une grande fête au passage de la flamme !

Lors de l'arrivée de la flamme, les animations et les festivités prennent de l'ampleur avec la parade active (1), et la célébration active (2) sur un site pour célébrer l'arrivée du symbole de la flamme.

Les festivités s'intensifient lors de l'allumage du chaudron (3) par le dernier porteur de la flamme de la journée.

2.2.3. Chapitre Paralympique

Le relais de la flamme paralympique se déroulera en amont des Jeux Paralympiques pendant la phase de transition (fin-août). Ce deuxième chapitre se veut plus court et plus intense pour maximiser l'impact auprès des Français.

Allumée à Stoke Mandeville au Royaume-Uni, berceau des Jeux Paralympiques au Royaume-Uni, la flamme est ensuite ramenée en France. Des porteurs de la flamme individuels et collectifs se transmettront la flamme pour finalement embraser la vasque lors de la Cérémonie d'ouverture.

Le parcours et le concept du relais de la flamme paralympique seront communiqués ultérieurement. **Le présent guide s'applique aux villes-étapes du relais de la flamme olympique.**

2.3. PRESENTATION DES ACTEURS DU RELAIS DE LA FLAMME DE PARIS 2024

Les acteurs qui assurent la préparation, l'organisation et le bon déroulement du relais de la flamme de Paris 2024 sont les suivants.



Une ambition partagée avec tous les acteurs du projet

2.3.1. Acteurs du mouvement sportif

LE COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO)

Le CIO est le propriétaire des droits des Jeux Olympiques, et par conséquent du relais de la flamme. Il en possède tous les droits d'exploitation : droits télévisuels, droits sponsoring, produits dérivés et produits sous licence.

Le relais de la flamme étant l'un des symboles les plus forts des Jeux Olympiques, le CIO a la responsabilité de superviser et d'accompagner Paris 2024 dans la livraison du relais afin de conserver la force du symbole et des traditions tout en adaptant l'événement aux enjeux actuels et aux spécificités nationales.

L'INTERNATIONAL PARALYMPIC COMMITTEE (IPC)

L'IPC est l'instance internationale dirigeante des sports pratiqués par des athlètes en situation de handicap moteur et visuel. Son rôle est :

- D'encourager ses membres au développement du parasport et à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap par le sport ;
- De s'assurer de la bonne livraison des Jeux Paralympiques et autres compétitions de haut niveau pour les athlètes ;
- D'agir au titre de fédération internationale pour dix parasports.

Il accompagne Paris 2024 dans la mise en valeur de la flamme paralympique et la planification opérationnelle de son parcours de Stoke Mandeville jusqu'à la Cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques.



LE COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF)

En tant que représentant du CIO en France, le CNOSF a tout d'abord pour rôle de diffuser les principes fondamentaux et les valeurs de l'Olympisme, conformément à la Charte Olympique.

Dans le cadre du relais de la flamme de Paris 2024, le CNOSF participe, avec le CPSF, à la mobilisation du mouvement sportif français avec les fédérations sportives et les clubs, notamment pour les relais collectifs et les initiations sportives.

LE COMITE PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CPSF)

Le CPSF est l'instance du mouvement sportif qui représente, anime et coordonne l'ensemble des acteurs qui proposent, en loisirs comme en compétition, une offre sportive pour les personnes en situation de handicap en France.

Dans le cadre du relais de la flamme de Paris 2024, le comité participe, avec le CNOSF, à la mobilisation du mouvement sportif français pour les Jeux avec les fédérations sportives et les clubs.

2.3.2. *Partenaires marketing*

Le relais de la flamme olympique et paralympique est une propriété signature de Paris 2024. A ce titre, les entreprises déjà partenaires des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont la possibilité de devenir également, selon leur rang, et pour celles le souhaitant, partenaires du relais de la flamme. C'est une opportunité unique de communiquer autour d'un symbole extrêmement puissant et en amont des Jeux.

Ils offrent un mélange optimal d'expertise et de programmes communautaires pour soutenir l'organisation du relais et les différents temps forts de célébration associés. Ils représentent une part importante de l'organisation du relais et permettront d'offrir un relais durable et spectaculaire aux territoires.

Ils fourniront un soutien promotionnel majeur en aidant à recruter des porteurs de la flamme, en générant de l'enthousiasme et de l'engagement dans le relais, et en ayant une présence significative sur les sites de célébration - à la fois en termes de marque et de contribution aux animations pour tous les publics présents.

Le relais dispose de trois rangs de partenaires : Parrains Officiels, Partenaires Officiels et Partenaires Techniques. Chacun d'entre eux pourra mener et promouvoir des programmes de marketing à différents niveaux, en fonction de leur contribution au relais de la flamme.

PARRAINS OFFICIELS DU RELAIS DE LA FLAMME DE PARIS 2024

Les Parrains Officiels (rang 1) sont essentiels pour que le relais se produise, grâce à leur contribution financière importante mais également en tant qu'acteurs clés de la mobilisation et de l'engagement autour de ce relais. Sans eux, Paris 2024 ne pourrait pas délivrer le relais. Le respect de leurs droits commerciaux et de leur marque est un élément déterminant du partenariat. Il est également de la responsabilité de Paris 2024 de protéger leur investissement lors de la livraison du relais. Les Parrains Officiels seront de facto associés à la marque du relais de la flamme (marque verbale et logos). Les villes-étapes devront utiliser la marque selon les précisions à venir dans le guide d'usage qui leur sera fourni.



PARTENAIRES OFFICIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES

En plus des Parrains Officiels, d'autres partenaires du relais de la flamme, les Partenaires Officiels et les Partenaires Techniques, apporteront des biens et / ou des services pour aider Paris 2024 à l'organisation du relais. En retour, ils recevront également des droits commerciaux et marketing à exploiter et en lien avec leurs investissements.

Il est à noter que les différents partenaires du relais de la flamme de Paris 2024 ne sont pas encore tous sélectionnés et seront communiqués aux collectivités en temps voulu. Par ailleurs, Paris 2024 se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier la structure des partenaires du relais de la flamme ainsi que la nature des droits octroyés à ses partenaires.

2.3.3. Échelons territoriaux

Dans le modèle proposé par Paris 2024, les échelons territoriaux sont associés comme des partenaires institutionnels engagés dans la réussite du relais de la flamme. Ils ont chacun des responsabilités et des contreparties.

Les contributions de chaque échelon, que ce soit une contribution technique ou financière, participent à couvrir les coûts d'organisation du relais de la flamme.

Le modèle du relais de la flamme a été défini à la suite des entretiens menés durant l'été 2021 (environ 30) avec les différentes parties prenantes du projet et selon les compétences de chaque échelon. La mobilisation des différents échelons se fait en coordination avec la DIJOP et les associations d'élus (Association des Maires de France, Assemblée des Départements de France, Régions de France et France Urbaine).

LES DEPARTEMENTS : UN ECHELON PIVOT DU RELAIS

Dès 2021, Paris 2024 a donc commencé à intégrer les territoires dans la construction du projet. Les départements sont devenus les partenaires institutionnels clés de ce relais.

L'ambition de Paris 2024 est de représenter la diversité du territoire Français. Une présentation aux assises des Départements de France en décembre 2021, a permis à Tony Estanguet d'expliquer les ambitions du relais pour inviter les départements à participer. Une convention a été signée par l'Assemblée des Départements de France et Paris 2024 pour encadrer la collaboration des départements sur le relais de la flamme.

De nombreux départements ont accueilli positivement cette démarche, et y voient l'opportunité de développer des festivités et des retombées économiques, mais aussi d'animer et valoriser leurs talents locaux, clubs sportifs ou associations.

Le parcours prévisionnel du relais sera défini en collaboration avec les départements selon les critères validés par le Conseil d'administration de Paris 2024 pour apporter l'esprit des Jeux au plus grand nombre.



Il est proposé que chaque département engagé contribue financièrement afin de participer à la réussite du relais. La participation financière demandée aux départements volontaires à l'accueil de la flamme a vocation à soutenir les opérations dans leur territoire - frais liés à l'organisation, à la mobilité de la flamme, la communication autour du relais, la valorisation des territoires et l'ensemble des porteurs de la flamme.

Les départements engagés dans le projet seront traversés par la flamme et accueilleront une ville-étape sur leur territoire, lieu des célébrations en fin de journée. Une gouvernance territoriale sera mise en place avec les différents acteurs territoriaux pour assurer la coordination du projet entre tous.

LES VILLES-ETAPES : LIEUX DES FESTIVITES EN FIN DE JOURNEE

Les villes-étape accueilleront le relais en fin de journée pour une parade active dans les rues de la ville, puis une célébration active, gratuite et ouverte à tous, composée d'animations sportives et culturelles. **Ce cahier des charges est destiné aux collectivités désignées comme villes-étapes. Un focus sur les célébrations dans les villes-étapes est précisé ci-dessous.**

D'autres villes et lieux seront traversés par le relais de la flamme en journée. Des porteurs de la flamme se succéderont pour pouvoir amener la flamme au plus près de tous. Ces villes et ces lieux seront choisis en collaboration avec les départements et auront la responsabilité de créer l'engouement localement.

LES REGIONS POUR CREER L'INSOLITE ET MARQUER L'HISTOIRE

Les régions permettront également de maximiser l'engagement le long du parcours et de capitaliser sur les programmes de Paris 2024.

En effet, elles prendront en charge le choix, la scénographie et l'organisation de certains « lieux iconiques » du relais de la flamme. Ces lieux iconiques seront des lieux avec un intérêt patrimonial fort où le sport et la culture seront mis en scène à l'occasion du passage de la flamme.

Par ailleurs, lors de la définition du parcours d'autres lieux iconiques culturels ou naturels, non sélectionnés et non scénarisés par les régions, pourront être intégrés au parcours dans le respect des critères définis par Paris 2024.

Paris 2024 propose ainsi aux régions de contribuer à la promotion du relais de la flamme dans leur territoire.

3. LE RELAIS DE LA FLAMME DANS LA VILLE-ETAPE

3. Le relais de la flamme dans la ville-étape

3.1. RESUME DES OPPORTUNITES ET CONTRIBUTIONS DE LA VILLE-ETAPE

Périmètre	Paris 2024	Ville-étape
Engagement		
Porteurs de la flamme individuels	Définition de la stratégie porteurs de la flamme, coordination des sélections des porteurs de la flamme, gestion opérationnelle	Sélection de 4 porteurs de la flamme selon les lignes directrices données par Paris 2024
Communication	Définition de la stratégie de communication du relais, gestion de la communication globale, gestion de la communication de crise du relais	Usage d'une déclinaison de la marque relais de la flamme (guide à venir) Elaboration d'un plan de communication pour cibler les habitants (à partir de l'annonce du parcours)
Animations	Coordination des animations des différents acteurs : collectivités, parrains officiels, mouvement sportif, etc.	Animations de la collectivité le long du parcours et dans le site de célébration
Engagement des acteurs	Propositions d'activations via les programmes Paris 2024 existants	Activation du Label Terre de Jeux 2024 (4.3.1. – p.49) Activation des programmes culturels, sportifs et éducatifs autour du relais
Opérations		
Repérages	Logistique des déplacements, recensement des espaces, logistique des équipes, etc.	Mise à disposition des espaces cités dans ce cahier des charges
Parcours (4.2.1 p.35)	Choix du parcours avec la collectivité (3 p.20) Gestion du convoi et des véhicules Sécurité le long du parcours assurée par l'État Parade activée par les parrains officiels du relais	Choix du parcours avec Paris 2024, mise à disposition des espaces, configuration du parcours si besoin (barrières), autorisations, gestion du trafic et des flux spectateurs, remise en état, nettoyage et gestion des déchets, soins et premiers secours et évacuation
Sites de célébration (4.2.2 p.37)	Choix du site avec la collectivité Définition du contenu sur le site de célébration : animations et programmation Contenus proposés par les parrains officiels du relais Définition des missions des Volontaires de la collectivité.	Choix du site avec Paris 2024 et mise à disposition Garantir le clean site, instruire et délivrer les autorisations nécessaires, assurer la sécurisation du site selon le plan de sécurité défini par la préfecture, remise en état du site, accessibilité universelle du site, soins premiers secours et évacuation, raccordements en eau et électricité, nettoyage et gestion des déchets sur le site, gestion des visiteurs et sécurité du site Proposition de contenus selon le souhait de la collectivité et dans les règles de Paris 2024 Mettre en place un programme Volontaires dédié à l'accueil du public.



Hébergement et restauration	Gestion de l'hébergement et de la restauration des équipes de Paris 2024	La restauration pour les visiteurs peut être assurée par la collectivité selon son souhait dans les règles de Paris 2024
Marketing (4.1.1 p.25)	Définition des droits marketing accordés aux parrains officiels et partenaires institutionnels et contrôle de l'ambush marketing	Facilitation auprès des propriétaires, l'obtention d'un droit à l'image à titre gracieux sur les principaux monuments et espaces
Flamme, torche et chaudron	Définition du design, production, distribution des torches et chaudron, définition des règles de conservation (héritage)	Conservation d'un exemplaire de la torche en héritage
Signalétique et pavoisement (4.1.7 p.30)	Définition des outils de marque pour la signalétique et le pavoisement	Production, installation et revalorisation (sur la base d'un guide d'usage fourni par Paris 2024)
Espace réceptif (0 p.46)	Gestion des invités en collaboration avec la ville-étape et le département Habillage de l'espace	Mise à disposition d'un espace de réception Prise en charge des prestations liées à la réception (traiteur, produits locaux, service, accueil)

1 Les lignes directrices relatives à la sécurité seront revues et amendées par les services de l'État prochainement

3.2. LE RELAIS DE LA FLAMME : UNE GRANDE FETE DANS LA VILLE-ETAPE

La ville-étape est la dernière séquence d'une journée de relais pour le grand public.

Ce cahier des charges est destiné à préciser l'ensemble des événements qui s'y déroulent et de décrire l'organisation des différents temps forts des célébrations, qui sont au nombre de trois :

- La parade active ;
- Les célébrations actives sur le site de célébration ;
- L'allumage du chaudron.

Une représentation schématique avec un déroulé prévisionnel est proposé ci-dessous.



Représentation schématique d'un déroulé prévisionnel des célébrations dans les villes-étapes du relais de la flamme de Paris 2024

La parade active et les célébrations actives se dérouleront environ de 16h à 19h30 dans les villes-étapes, suivies par l'allumage du chaudron. Ces horaires sont donnés à titre indicatif et seront affinés au fur et à mesure en fonction de l'avancée du projet.

3.2.1. Parade active

L'ambition de la parade active est de créer une célébration populaire et participative pour les spectateurs, pour créer un temps fort que les collectivités pourront utiliser pour fédérer les différents acteurs sportifs, culturels et éducatifs autour de la journée du relais de la flamme sur le territoire.

Plus de précisions seront communiquées lors de la construction du parcours et des célébrations avec les villes-étapes.

Le parcours dans la ville-étape sera défini par Paris 2024 en collaboration avec la collectivité organisatrice.

3.2.2. Célébration active

Ce deuxième temps fort se déroule en parallèle de la parade active dans un espace de célébration, composé d'une zone centrale, appelée zone de « célébration active ». Les spectateurs et les visiteurs pourront ainsi profiter des activités liant les codes de la célébration populaire (concert, etc.) avec un accent mis sur la pratique du sport et ses valeurs.

Paris 2024 assure la cohérence et l'intégration des contenus de cette célébration, proposés par les parrains officiels, les acteurs locaux et Paris 2024.



Les collectivités territoriales, les associations locales et les clubs seront invités à célébrer le passage de la flamme dans la ville. Les acteurs de la ville-étape et du département pourront ainsi se mobiliser pour créer leur propre contenu et animations afin d'amplifier les célébrations pour les spectateurs, en lien avec la vision de Paris 2024. Ce moment dynamique et festif aura comme objectif de valoriser le patrimoine et la culture locale.

Paris 2024 travaillera en partenariat avec les collectivités locales du territoire pour adapter autant que possible le dispositif à chaque territoire et mettre en valeur les atouts et le patrimoine du territoire, à partir de début 2023.

3.2.3. *Allumage du chaudron*

Les célébrations dans les villes-étapes seront également composées d'un moment unique et spectaculaire : l'allumage du chaudron.

La parade active se conclura sur le site de célébration qui accueillera la dernière séquence de la journée. Le dernier porteur de la flamme apportera la flamme et embrasera le chaudron. Cette séquence est gérée par Paris 2024.

A l'image de la cérémonie d'ouverture des Jeux, l'allumage du chaudron est un moment solennel et chargé de symbolique dans la journée du relais de la flamme.

3.3. LE RELAIS DE LA FLAMME : DES OPPORTUNITES POUR AMPLIFIER LES FESTIVITES

Les collectivités jouent un rôle clé dans l'organisation du relais de la flamme de Paris 2024. Elles mettront en place les équipements et les services nécessaires à l'accueil des célébrations sur leur territoire. Des contreparties leur seront accordées en qualité de partenaires institutionnels du relais.

BENEFICIER DES ATOUTS MARKETING DU RELAIS

Chaque collectivité ayant le statut de ville-étape pourra **utiliser l'identité visuelle** du relais de la flamme qui sera développée par Paris 2024 et protégée par un ou plusieurs dépôts de marques auprès de l'INPI, selon les modalités qui seront définies par Paris 2024 et communiquées aux collectivités. Cette opportunité inédite permettra aux villes-étapes de s'associer à l'identité du relais de la flamme pour communiquer sur le projet. Il s'agit d'une identité distincte, propre au relais de la flamme de Paris 2024, développée par Paris 2024 d'ici la fin de l'année 2022.

Par ailleurs, les villes-étapes auront la possibilité de **sélectionner quatre porteurs de la flamme individuels**, dans le respect des critères de sélection des porteurs fixés par Paris 2024. Au-delà de ces porteurs de la flamme, d'autres habitants de la ville auront la possibilité d'être sélectionnés via d'autres canaux (Paris 2024, partenaires marketing, etc.) pour courir avec la flamme. Ces sélections auront lieu à partir de l'été 2023.



En souvenir du passage de la flamme, les villes-étapes **conserveront un exemplaire de la torche** de Paris 2024 (ou de sa réplique) en cadeau.

PARTICIPER A L'ORGANISATION DU RELAIS

Une ville-étape aura la possibilité de **participer à la construction du relais de la flamme avec Paris 2024 sur son territoire**. Elle participera à la définition du parcours dans sa ville, pour mettre en valeur les atouts de sa collectivité en prenant en compte les contraintes opérationnelles et les critères définis par Paris 2024. Des critères de confidentialité seront à respecter lors de la planification de l'événement jusqu'au dévoilement officiel du parcours.

Elle pourra également **associer les acteurs sportifs et culturels** au projet du relais de la flamme pour faire rayonner les talents du territoire et renforcer l'engagement des acteurs locaux. C'est notamment l'occasion de capitaliser sur tous les programmes existants.

La parade active et la célébration active sont des opportunités pour les territoires de prendre part à cet événement et de créer une grande fête participative et populaire (modalités de participation à préciser par Paris 2024 ultérieurement).

Pour répondre aux besoins de Paris 2024 et participer à l'organisation du relais de la flamme, les villes pourront **proposer un programme volontaire**. Il sera l'occasion de valoriser des associations, des clubs ou des groupes ayant un impact positif au niveau local, selon la volonté de la ville-étape.

S'ASSOCIER A LA VISIBILITE ET A LA MEDIATISATION DU RELAIS

Les villes-étapes pourront **s'associer à l'identité visuelle du relais de la flamme et être associées à la communication physique et digitale** qui sera faite par Paris 2024 autour du relais lors du passage de la flamme sur leur territoire. Des outils et guides d'usage de la marque de Paris 2024 seront fournis par Paris 2024.

Visibilité digitale

- Site internet de Paris 2024 : une présentation de la collectivité ayant le statut de ville-étape sera effectuée sur le site internet de Paris 2024 avec des liens vers les différents organismes du territoire.
- Communiqués de presse : des communiqués de presse seront publiés tous les jours pour assurer une couverture médiatique du relais de la flamme. Dans ce cadre, une mention de la ville-étape sera effectuée dans le communiqué de presse du jour.

Visibilité physique

Les villes-étapes auront la possibilité d'intégrer un **contenu de mise en valeur de la ville** dans le déroulé de la célébration en accord avec la vision du relais de Paris 2024.

Chaque collectivité ayant le statut de ville-étape pourra mettre en œuvre et prendre en charge **un espace d'animations sur le site de célébration de leur territoire pour assurer leur promotion** conformément aux règles de communications et d'usage qui seront communiquées en amont par Paris 2024.



Enfin, la ville-étape aura l'occasion de proposer un espace réceptif dédié au relais de la flamme et à ses parties prenantes : les parrains officiels, les collectivités territoriales, les athlètes, les médias, etc. Cet espace a pour but de **remercier les personnes ayant contribué à l'accueil du relais de la flamme sur leur territoire et de compléter l'expérience à l'issue des célébrations** du relais. Cet espace **permettra de valoriser le patrimoine et la gastronomie** de la collectivité. Les collectivités et les parties prenantes pourront ainsi profiter de la flamme, symbole le plus fort des Jeux, de manière privilégiée.

4. CAHIER DES CHARGES VILLE-ETAPE

4. Cahier des charges ville-étape

Le cahier des charges ci-après est destiné aux collectivités qui deviendront villes-étapes du relais de la flamme de Paris 2024.

Le cahier des charges détaille l'ensemble des éléments qu'une collectivité devra être en mesure de livrer/mettre en place pour accueillir le relais de la flamme, à savoir :

- (4.1) Les contributions générales pour garantir l'accueil du relais de la flamme ;
- (4.2) Les contributions requises pour chaque espace fonctionnel, à savoir : le site de célébration active, le parcours de la parade active, l'espace réceptif, les points de rencontre des porteurs de la flamme et les parkings ;
- (4.3) Les autres principes de fonctionnement.

La collectivité devra désigner un interlocuteur unique et dédié à l'accueil du relais sur son territoire. Le Comité d'organisation en charge du relais de la flamme de Paris 2024 s'adressera systématiquement à cet interlocuteur. Une gouvernance territoriale sera mise en place avec les différents acteurs territoriaux pour assurer la coordination du projet entre tous. Il est préférable, dans la mesure du possible, de garder le même interlocuteur jusqu'à la livraison de l'événement pour faciliter les échanges.

La répartition des responsabilités entre les collectivités territoriales, le comité d'organisation Paris 2024 et l'Etat est à prévoir dans le cadre d'une organisation, globale permettant une bonne gestion des flux, la lutte contre la délinquance d'opportunité et la prévention à un niveau renforcé du terrorisme et des troubles à l'ordre public.

4.1. LES CONTRIBUTIONS GENERALES POUR L'ACCUEIL DU RELAIS DE LA FLAMME

4.1.1. *Droits des Partenaires Marketing*

Les collectivités devront respecter le cadre commercial défini par Paris 2024 lors du passage du relais de la flamme sur leur territoire.

EXCLUSIVITE

Seuls les partenaires olympiques et paralympiques (internationaux et nationaux) du relais de la flamme de Paris 2024 pourront être associés à la manifestation. Aucune marque concurrente ne devra apparaître sur



l'ensemble de l'événement ou sur tout support de communication, y compris sur les produits fournis et visibles sur site.

VISIBILITE

Les partenaires olympiques et paralympiques du relais de la flamme de Paris 2024 seront intégrés aux visuels présents sur le pavoisement qui sera produit et installé par la collectivité selon les règles transmises par Paris 2024. Il s'agit de la visibilité le long du parcours, sur le site de célébration, et sur les supports de communication associés – exemples : kakémono, affiches, banderoles, etc. Le guide d'usage de la marque précisera les modalités de cette visibilité.

ENVIRONNEMENT NEUTRE OU CLEAN SITE

La première impression qu'un spectateur, un diffuseur ou tout autre personne doit avoir en entrant sur le périmètre de célébration du relais de la flamme est qu'il s'agit d'une expérience olympique. Le site de célébration du relais de la flamme devra respecter les principes du *clean venue*, c'est-à-dire qu'il s'agira d'un site exempt de publicité et de messages commerciaux, politiques ou religieux, et que seule la présence de Paris 2024, du CIO, de l'IPC, de la marque du relais de la flamme, des collectivités partenaires et de ses partenaires marketing sera possible.

Paris 2024 réalisera un repérage du site avec la collectivité locale pour identifier précisément les éléments à masquer ou à démonter sur le site. Une vérification sera réalisée par les équipes de Paris 2024 une journée avant l'arrivée de la flamme dans la ville pour confirmer que les modifications identifiées ont bien été prises en compte et que d'autres éléments n'ont pas été installés pendant cette période.

Le *clean site* devra être opérationnel au plus tard à la mise à disposition du site, et jusqu'à la fin de l'événement.

Les éventuels coûts pour le masquage ou le démontage de publicité seront à la charge de la collectivité.

Par ailleurs, le principe de *clean venue* se juxtapose au principe plus général d'interdiction des activités de contrefaçon et d'ambush marketing, la collectivité devant coopérer avec Paris 2024 afin de permettre le suivi du programme de lutte anti-contrefaçon et anti-ambush marketing de Paris 2024.

LES REGLES D'USAGE DES PROPRIETES OLYMPIQUES, DES PROPRIETES PARALYMPIQUES ET DES MARQUES PARIS 2024 DANS LE CADRE DE LA COMMUNICATION

La communication de la ville-étape devra nécessairement se concilier avec les impératifs de protection des Propriétés Olympiques, des Propriétés Paralympiques et des Marques de Paris 2024.

Une marque propre au relais de la flamme Paris 2024 sera créée dans le cadre de l'événement.

A ce titre, la collectivité ne pourra communiquer, directement ou indirectement, par son fait ou celui de tiers sous son contrôle, d'une manière susceptible de porter préjudice aux Propriétés Olympiques et/ou aux Propriétés Paralympiques et/ou aux Marques Paris 2024, et plus généralement aux intérêts de Paris 2024, du CIO et de l'IPC, et ce quel qu'en soit le support ou le mode de diffusion. Sauf autorisation contraire expresse



et préalable, la collectivité devra communiquer par le biais de la marque propre au relais de la flamme de Paris 2024 et conformément aux instructions qui seront communiquées par Paris 2024.

La collectivité devra respecter, et faire respecter, les impératifs de protection des Propriétés Olympiques, des Propriétés Paralympiques et des Marques Paris 2024 à tous tiers et sans que cette liste ne soit limitative, à ses cocontractants, sous-traitants, fournisseurs, partenaires et autres tiers auxquels elle aurait recours dans le cadre de l'exécution du contrat à conclure.

LUTTE CONTRE L'AMBUSH MARKETING ET LA CONTREFAÇON

La collectivité devra coopérer avec Paris 2024 en cas d'identification d'actes de contrefaçon ou d'ambush marketing sur le site de célébration ainsi qu'aux abords de celui-ci afin de protéger les Propriétés Olympiques et Paralympiques, les marques de Paris 2024 et les droits des partenaires marketing et résoudre tout incident dans les meilleurs délais.

La flamme olympique devra toujours être présentée sans la présence de marques commerciales ou non essentielles au relais de la flamme (y compris lors des soirées de célébration, les arrêts de la flamme, etc.).

FOURNISSEURS

L'opérateur des différents espaces du relais se doit de respecter les droits de fourniture exclusive des partenaires de Paris 2024. Il ne pourra pas utiliser des produits de marques concurrentes à celles des partenaires de manière visible sur le site de célébration. A défaut, il devra cacher l'ensemble des marques qui pourraient être visibles sur les produits concernés.

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES DE PARIS 2024

Le contrôle des opérations commerciales est opéré par la direction des partenariats de Paris 2024. Il conviendra donc de ne pas prendre l'attache des partenaires en direct. A date, aucun financement privé ne pourra être sollicité par la collectivité.

REVENUS

Le relais de la flamme et l'ensemble des festivités qui y sont associées devront être gratuits. Aucune démarche commerciale ne pourra être réalisée par la collectivité. Une exception sera faite si elle souhaite mettre en place un espace de restauration pour le grand public sur le site de célébration. Dans ce cadre, les produits proposés devront respecter la règle « Fournisseurs », définie ci-dessus.

Paris 2024 se tiendra à disposition de la collectivité pour la conseiller, trouver un format optimal pour accueillir le relais de la flamme tout en respectant ce cadre commercial.

4.1.2. La création de contenus

La collectivité pourra être amenée à mettre à disposition de Paris 2024 des contenus. Elle devra également s'engager à obtenir l'ensemble des droits sur tous les contenus communiqués à Paris 2024 qui pourraient être protégés par des droits de propriété intellectuelle (licence et cession de droits sur les contenus préexistants ou œuvres originales nécessaires à l'événement et cession de droits à l'image des personnes, de bâtiments ou de zones protégées, selon le périmètre exigé par Paris 2024 notamment quant à l'étendue, la destination, la durée et le territoire).

4.1.3. Sécurisation des espaces : principes généraux

La ville-étape et Paris 2024 seront responsables de l'organisation de la sécurité des différents espaces fonctionnels, en coordination avec les Préfets compétents.

Elle doit avoir la capacité de déployer un dispositif humain (mobilisation des forces de police municipale et/ou des sociétés de sécurité privée) et matériel, adapté en volume et en qualité aux spécificités des différents sites et espaces.

La collectivité suivra les recommandations du préfet en lien avec Paris 2024 relatives à la sécurisation de tout site ayant un lien direct avec le relais de la flamme de Paris 2024. Ces recommandations lui permettront de définir un plan de sécurité adapté et proportionné, permettant l'activation de ces sites dans les meilleures conditions de sécurité des biens et des personnes, pendant toute la période (espace délimité et surveillé, aux abords contrôlés, doté d'une capacité d'accueil suffisante). L'attractivité et l'accessibilité seront prises en compte afin de permettre une gestion fine et maîtrisée des différents flux.

Un règlement intérieur des sites sera élaboré dans lequel sera proscrite l'introduction de certains types d'objets et prohibés certains comportements. Une coordination avec l'Etat sera définie au moment de l'événement.

Ces mesures permettront de s'inscrire dans une politique de prévention des risques et menaces, y compris l'atteinte à l'image des Jeux.

Pour ce qui concerne le plan de sécurité, en conformité avec la réglementation sur les manifestations, la ville-étape devra se conformer à toutes les exigences et recommandations que le préfet et ses services pourraient formuler en matière de sûreté et de sécurité.

Une opération préalable de déminage de certains des espaces pourra être prévue si l'état de la menace le justifie. Pour garantir la sanctuarisation du site, une surveillance constante devra être organisée à l'issue de ce déminage sur les espaces concernés.

La collectivité devra également suivre les obligations en termes de sécurité de Paris 2024.

L'Etat aura la charge de la sécurisation du parcours du relais, en relation avec Paris 2024.

4.1.4. Autorisations

Pour le parcours, la collectivité aura la charge de délivrer les autorisations nécessaires au passage du relais de la flamme sur son territoire dans les temps impartis. Ces autorisations devront correspondre au besoin de Paris 2024.

Pour le site de célébration, en tant qu'organisateur, Paris 2024 aura en charge la réalisation de la déclaration de manifestation. Cette déclaration se fera en collaboration avec la collectivité car elle agit en tant que fournisseur de service sur l'organisation de la sécurité, pour le compte de Paris 2024. Le modèle du dispositif sécurité du présent cahier des charges devra être adapté à l'analyse de risques et menaces du site de célébration, de son public et de son environnement. Au vu de la responsabilité partagée sur l'organisation des opérations de sécurité, d'accueil et de flux, une cosignature collectivité / Paris 2024 sera requise.

Les autorisations à obtenir et à déposer sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Les autorisations d'occupation et de rassemblement sur les espaces publics ;
- Les autorisations, si nécessaire, du propriétaire de certains espaces qui pourraient être utilisés dans le cadre de l'événement ;
- La mise à disposition des infrastructures demandées ;
- Les arrêtés nécessaires aux neutralisations et déviations d'éventuelles voies en lien avec les forces de l'ordre ;
- Les autorisations nécessaires au passage du relais dans des zones protégées ou à proximité de monuments historiques ;
- Les arrêtés nécessaires pour l'autorisation à la captation photo ou vidéo de certains endroits soumis à une protection particulière ;
- Les autorisations dans le cadre de l'implémentation d'antennes mobiles permanentes ou temporaires ;
- Les autorisations nécessaires à l'ouverture des Établissements Recevant du Public (ERP), même de conception temporaire.

Un complément de certaines autorisations pourrait avoir lieu si nécessaire lors de l'avancée de la planification de l'événement.

4.1.5. Santé, sécurité et risques professionnels

Les opérations de travaux, d'aménagements, de montage, d'exploitation, de maintenance et de démontage, placées sous la responsabilité de la ville-étape dans les espaces fonctionnels, doivent respecter l'ensemble des règles relatives à la protection des travailleurs fixés par le Code du Travail. Il est donc de la responsabilité de la ville-étape d'assurer la santé et la sécurité de l'ensemble des travailleurs.

Afin de s'assurer du respect des conditions de travail, elle s'entoure d'un Coordinateur Sécurité Protection de la Santé (CSPS) et d'un préventeur santé sécurité. Responsable du dispositif Prévisionnel de Secours (DPS), le Coordinateur Sécurité Protection de la Santé travaillera en collaboration avec les services médicaux et de secours de l'Etat et des associations agréées de sécurité civile.

4.1.6. Prévention contre les risques d'incendie et de panique

La ville-étape demeure responsable, pendant toute la durée de l'événement y compris les phases de travaux, des dispositifs de prévention, de sécurité incendie et d'aides à la personne de l'ensemble des espaces fonctionnels du relais de la flamme dans les villes-étapes.

La ville-étape s'engage à mobiliser et à mettre à disposition, le personnel, les matériels et les équipements nécessaires pour assurer le contrôle, la maintenance des installations des espaces à la sécurité incendie, et des installations en conformité avec la réglementation en vigueur et disposant d'un avis favorable de la commission de sécurité et d'accessibilité à leur exploitation.

Elle s'entoure dès la phase conception du projet, d'un organisme de contrôle-vérification technique disposant des agréments et accréditations nécessaires à la réalisation du suivi du projet et des travaux. Une attention particulière sera portée sur la conception et la réalisation des structures et installations provisoires telles que chapiteaux, tentes, scènes, échafaudages, installations électriques temporaires, etc.

Afin de réaliser cette démarche administrative et d'assurer la conception d'un événement en conformité avec l'ensemble des réglementations françaises, la ville-étape peut s'entourer d'un conseil expert en sécurité incendie.

4.1.7. Habillage et signalétique

Afin de célébrer le passage de la flamme dans les territoires, des éléments d'habillage, de visibilité et de signalétique pourront être installés dans les villes ou à des endroits spécifiques.

Des principes graphiques pour l'habillage et la signalétique de chaque espace fonctionnel seront développés par Paris 2024. Ces principes et les usages seront définis dans le cadre d'un guide d'usage des marques. Ces documents détailleront l'univers graphique et typographique ainsi que les éléments d'identités qui seront déployés sur l'ensemble des supports développés dans le cadre du relais et utilisables spécifiquement par les villes-étapes.

Paris 2024 transmettra aux villes les guides d'usage et les kits de communication au début de l'année 2023. Les villes-étapes se chargeront de la production, du montage, du démontage et du réemploi de ces éléments selon les principes d'excellence environnementale et de durabilité. Paris 2024 devra valider les éléments d'habillage et de signalétique mis en place.

HABILLAGE

L'habillage, ou le pavoisement, permet d'habiller la ville aux couleurs du relais de la flamme de Paris 2024. C'est un élément essentiel pour garantir la cohérence et la visibilité des villes-étapes.



Les villes-étapes auront la responsabilité de produire et d'installer les supports d'habillage pour les espaces suivants (sous réserve du respect et de l'application de principes créatifs définis par Paris 2024, qui seront fournis ultérieurement) :

- Le parcours dans la ville-étape ;
- Les autres sites en dehors des espaces fonctionnels de Paris 2024 dans la ville-étape, selon sa volonté.

Paris 2024 aura la responsabilité d'habiller les espaces suivants :

- Les espaces porteurs de la flamme ;
- Les sites de célébration ;
- L'espace réceptif.

SIGNALETIQUE

La signalétique correspond à tous les panneaux et affichages présents dans la ville-étape. L'objectif de la signalétique est de proposer la meilleure expérience possible aux populations présentes dans la zone de célébration et à ses abords en indiquant et orientant le public.

Les villes-étapes auront la responsabilité de produire et d'installer les supports de signalétique pour les espaces suivants (sous réserve du respect et de l'application de principes créatifs définis par Paris 2024 - guidelines) :

- Accès au parcours ;
- Les abords du site de célébration ;
- Les autres sites en dehors des espaces fonctionnels de Paris 2024 dans la ville-étape, selon sa volonté.

Paris 2024 aura la responsabilité d'habiller les espaces suivants :

- Les espaces porteurs de la flamme ;
- Les sites de célébration ;
- L'espace réceptif.

4.1.8. Nettoyage et gestion des déchets

Le nettoyage et la gestion des déchets font partie des domaines opérationnels les plus critiques pour une perception positive du relais de la flamme par le public.

La collectivité s'assurera :

- Qu'un bon niveau de propreté soit garanti pendant l'événement ;
- D'avoir mis en place une organisation favorisant la réduction à la source des déchets ;
- Que le public soit sensibilisé au tri des déchets ;
- Qu'un schéma de collecte des déchets permettant un taux de valorisation matière élevé soit mis en place.

Les prestations proposées devront être en cohérence avec les ambitions sociales et environnementales de Paris 2024 et respecter les principes suivants :

- Qualité de service ;
- Respect des règles sanitaires et de la législation en matière de gestion des déchets ;
- Durabilité des produits et des méthodes de nettoyage ;
- Valorisation du travail des agents de nettoyage ;
- Formation de tous les acteurs (notamment des restaurateurs) à la stratégie de gestion et de collecte des déchets ;
- Exemplarité et innovation ;
- Insertion sociale et professionnelle ;
- Héritage en termes d'équipements et de pratiques ;
- Traçabilité.

Paris 2024 se tiendra à disposition de la collectivité pour la conseiller, trouver un format optimal pour concevoir et mettre en place le dispositif de prestations de nettoyage et gestion des déchets conformément à ses ambitions sociales et environnementales.

4.1.9. *Besoins technologiques*

ANTENNES MOBILES

Si un besoin de couverture mobile s'avère nécessaire, la ville-étape fera ses meilleurs efforts pour faciliter la délivrance d'autorisations administratives aux opérateurs télécom nationaux (autorisation d'urbanisme, permis de construire, demande préalable, autorisation d'occupation du domaine public ou un droit de passage, support pour obtenir l'aval des Architectes des Bâtiments de France quand cela sera nécessaire) pour l'utilisation de fréquences validées par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) et pour l'implantation d'antennes mobiles.

INFRASTRUCTURES TELECOMS

La ville-étape associe Paris 2024 aux discussions et prises de décisions relatives au programme des travaux d'entretien du réseau de télécommunications qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'organisation du relais.

Dans ce cadre, si Paris 2024 le demande, la ville-étape s'engage à faire ses meilleurs efforts pour faire suspendre ou proroger l'exécution des travaux d'entretien qu'elle prévoit. A ce titre, Paris 2024 demande à être en visibilité des travaux de voirie confirmés et engagés par la ville-étape pendant la phase opérationnelle du relais de la flamme.

De plus, la plus haute qualité de réseau disponible sera nécessaire sur le site de célébration du relais de la flamme. Si cela s'avérerait nécessaire, la ville-étape fera ses meilleurs efforts pour faciliter la délivrance d'autorisations administratives aux opérateurs télécom (autorisation d'urbanisme, permis de construire, demande préalable, autorisation d'occupation du domaine public ou un droit de passage) pour permettre les travaux de génie civil et le câblage destiné au passage du relais.



INFRASTRUCTURE WI-FI PUBLIQUE

Si la ville-étape dispose d'un Wi-Fi public, il devra être mis à disposition de Paris 2024 pendant la phase opérationnelle du relais de la flamme. La ville-étape donnera la possibilité à Paris 2024 de personnaliser le Wi-Fi mis à disposition (SSID, personnalisation du portail captif, redirection vers une URL spécifique, etc.).

4.1.10. *Programme de volontaires*

ÊTRE VOLONTAIRE SUR LE RELAIS DE LA FLAMME

L'adhésion à la vision et aux valeurs de Paris 2024, ainsi qu'à celles de l'olympisme et de l'International Paralympic Committee, est un prérequis indispensable. Elle permettra aux volontaires de jouer son rôle dans le succès des célébrations du relais, qu'ils incarneront aux yeux de l'ensemble des participants, spectateurs et parties prenantes.

Les volontaires deviendront alors des éléments clés du dispositif : ils seront souvent le premier point de contact des spectateurs sur le site. Leur engagement suppose donc de respecter les principes essentiels de dignité, d'impartialité, d'intégrité et de probité tout au long de leur mission.

La contribution à la diffusion d'une image positive des Jeux et du relais de la flamme implique de faire preuve de réserve, de discrétion, de neutralité et de bienveillance à l'égard tant des participants, spectateurs et parties prenantes du relais de la flamme.

RESPONSABILITE DES VOLONTAIRES

Les volontaires s'engagent, de leur propre initiative, à collaborer librement et à titre bénévole sur une période donnée à la réalisation d'une mission, qui leur est **confiée par la collectivité**.

Cette dernière se chargera du recrutement et de la gestion des volontaires sollicités dans la ville. Elle s'assurera de la bonne gestion des planning, et prendra en charge leur restauration et des frais de transport le cas échéant.

Ce programme de volontaires sera **différent de celui qui sera conçu pour les Jeux de Paris 2024**. Les deux programmes constituent deux recrutements distincts et se composent de missions différentes.

Les volontaires affectés du relais de la flamme pourront effectuer des missions qui seront définies par la collectivité, avec l'aide de Paris 2024.

Dans le cadre de la collecte et du traitement des données à caractère personnel des volontaires, la ville-étape s'engage à respecter la réglementation applicable, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ("RGPD") et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ("loi informatique et libertés").

MISSIONS DES VOLONTAIRES

Les missions susceptibles d'être confiées aux volontaires dans le cadre du relais de la flamme sont listées ci-dessous. Cette liste est donnée à titre indicatif, n'est pas exhaustive et est susceptible d'évolution lors de l'avancée du projet.

- Services aux visiteurs et spectateurs :
 - **Gestion des flux** des spectateurs
 - Orientation avant le contrôle d'accès piétons ;
 - Régulation des flux de piétons et files d'attente à l'extérieur du site de célébration ;
 - Orientation sur le site de célébration.
 - **Contribution à la qualité de l'expérience** des spectateurs et porteurs de la flamme
 - Communication des informations relatives à l'événement et au site de célébration (animations, programmation, déroulé de l'expérience porteur de la flamme, etc.) ;
 - Accueil et orientation des porteurs de la flamme dans leur espace dédié.
- **Médias** : Accueil, orientation et assistance des médias et de la presse
- **Public VIP** : Accueil, orientation, assistance et contribution à la qualité de l'expérience des personnes « VIP »
- **Personnes à mobilité réduite** : Orientation et assistance des personnes nécessitant une aide à l'accessibilité
- **Animations Paris 2024** : Présence sur la zone d'animations organisée par Paris 2024 pour assurer son bon fonctionnement
- **Transport** :
 - Assistance possible aux différents points de transport en commun proche du site ;
 - Orientation aux personnes souhaitant se rendre aux sites et aux aires de stationnement.
- **Porteur de la flamme** :
 - Présence dans le couloir « porteur de la flamme » pour assurer le passage du dernier porteur de la flamme et diffuser des messages le cas échéant ;
 - Assistance à l'équipe de Paris 2024 pour préparation des dotations
 - Accueil des porteurs de la flamme dans le ou les espaces dédiés

Aucune mission qui, par nature, présente un risque pour les volontaires, notamment lorsqu'elle est susceptible de porter atteinte à sa santé, son intégrité physique ou morale, sa dignité ou sa sécurité, ne pourra lui être confiée.

De même, aucune mission impliquant un non-respect des lois et règlements applicables sur le territoire français, ne pourra être confiée à un volontaire.

Ces missions pourront avoir lieu sur le site de célébration mais également sur les autres espaces fonctionnels mis à dispositions dans le cadre du relais de la flamme dans les collectivités.

DUREE ET HORAIRE DES MISSIONS

La durée propre à chaque mission sera déterminée au cas par cas par la collectivité, avec l'aide de Paris 2024. À titre indicatif, la plage horaire estimative est comprise entre 8h et 22h.



BESOIN EN TERMES DE VOLONTAIRES

Paris 2024 souhaite que le programme mis en place par les collectivités pour le recrutement des volontaires soit inclusif, composé d'équipes diversifiées, tant en termes de parité entre les femmes et les hommes, de non-discrimination, que de facilitation de l'accueil et de l'accompagnement de Personnes en Situation de Handicap.

Le programme volontaire organisé par la collectivité doit respecter la réglementation en vigueur.

Le nombre de volontaires nécessaires sur le site de célébration et les autres espaces est estimé entre 30 et 40. Ce nombre sera affiné lors des repérages du parcours et de la zone de célébration.

FORMATIONS

Les collectivités devront effectuer une formation appropriée aux volontaires afin de leur permettre de se préparer efficacement à la réalisation de leurs missions au sein des célébrations du relais.

Des contenus de formations pourront être mis à disposition par Paris 2024 le cas échéant pour leur présenter la vision et les objectifs des Jeux et du relais de la flamme ainsi que les engagements en faveur de la responsabilité environnementale.

4.2. CONTRIBUTIONS TECHNIQUES DE LA COLLECTIVITE PAR ESPACE FONCTIONNEL

Pour l'accueil des célébrations et du public dans les villes-étapes, ainsi que pour les opérations du relais de la flamme, Paris 2024 a recensé plusieurs espaces fonctionnels :

- Le parcours de la flamme comprenant la parade active dans les rues ;
- Le site de célébration ;
- L'espace réceptif du relais de la flamme ;
- Les points de rencontre pour les porteurs de la flamme ;
- Les parkings pour les véhicules du relais.

L'emplacement de ces différents espaces dans la ville-étape est déterminant pour faciliter et fluidifier les opérations.

Les collectivités et Paris 2024 travailleront étroitement pour le choix des espaces. Les spécificités liées à chaque espace sont détaillées ci-dessous.

4.2.1. La Parade active

Le parcours de la parade active en ville sera sur la dernière partie du tracé de la flamme dans les rues de la ville-étape. Ce tracé sera à définir de manière collaborative avec les différentes parties-prenantes.



MISE A DISPOSITION DU PARCOURS EN VILLE

Le parcours devra être fermé à la circulation environ 2h avant l'arrivée de la flamme. Ce délai sera apprécié par le préfet et les autorités municipales, en liaison avec Paris 2024, afin de s'assurer de la nécessité et de proportionnalité de ces mesures.

Un dispositif spécifique (barriérage, coupure de circulation, etc.) sera mis en place par la ville-étape sur les différents segments du parcours. Les détails seront définis par le préfet et les autorités de police, en collaboration avec les services compétents des collectivités, de Paris 2024, des parties prenantes dans le respect des normes de sécurité liées à ce type de manifestation.

Par ailleurs, la ville-étape s'engage à rendre le parcours accessible et disponible aux équipes de Paris 2024 pour les repérages à réaliser en phase de planification de la manifestation.

AUTORISATIONS ET SECURISATION DU PARCOURS

Plan et périmètre de circulation

Le parcours de la parade active du relais emprunte les rues de la collectivité, de l'arrivée de la flamme en ville et jusqu'au site de célébration. Les autorités locales ont la responsabilité d'assurer la sûreté et la sécurité pour le bon déroulement du relais en prévoyant, en liaison avec le préfet, un **plan de circulation** coordonné avec les mesures et périmètres de sécurité. Un éventuel périmètre de protection pourra être décidé par le préfet. Ces périmètres devront prévoir la progression fluide et sans entrave du relais et des animations, améliorant la sécurité globale et permettant au relais de maintenir un minutage le plus précis selon le déroulé prévu. La collectivité aura donc la responsabilité de bloquer, avec des moyens de sécurité suffisants, la circulation des rues et les passages qui sont situés sur le parcours du relais, et libérer les véhicules et de tout objet pouvant entraver le bon déroulement du passage du relais ou la captation des images et/ou aller à l'encontre des droits des entreprises partenaires.

Autorisations administratives

L'objectif global est de maintenir l'intégrité du convoi et de maintenir une progression sans entrave tout en minimisant l'impact possible sur le trafic local. **Chaque collectivité, en lien avec le préfet, sera responsable de la demande et de l'obtention des différentes autorisations liées à la fermeture de certaines routes.** En concertation avec le préfet et en lien avec Paris 2024, elles définiront quelles rues et/ou quels accès fermer, quand les fermer, combien de temps les fermer et selon plusieurs modalités au regard des risques d'actions malveillantes. Ces décisions seront prises en fonction des impacts sur la circulation et de l'évaluation des risques de sécurité du relais.

ASSISTANCE MEDICALE PUBLIQUE SUR LE TRACE

En application de l'arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours, la ville-étape, conjointement avec les secours étatiques, sera garante de l'assistance médicale des spectateurs le long du parcours. Elle doit mettre en place les secours en quantité suffisante et adaptée à la typologie géographique du lieu de l'événement.



Paris 2024 se réserve un droit de regard sur le dispositif qui sera mis en place.

GESTION DES DECHETS ET PROPRETE

La ville-étape devra garantir un bon état de propreté du parcours avant, pendant et après l'événement, avec notamment la mise à disposition de suffisamment de poubelles et une signalétique appropriée pour permettre des solutions de tri facilement accessibles et compréhensibles. Après le passage du relais, le parcours devra être remis en état par les services de la ville-étape. Les prestations proposées devront être en cohérence avec les ambitions sociales et environnementales de Paris 2024.

ANIMATIONS LOCALES DE LA PARADE ACTIVE

Les collectivités pourront animer leur territoire en proposant aux associations et aux clubs locaux d'organiser des animations pour suivre les porteurs de la flamme, en complément des éléments mis en place par les parrains officiels.

Il sera donc demandé aux collectivités de coordonner et de prendre en charge le cas échéant ces animations pour s'intégrer dans le dispositif global de la parade active.

Ces animations devront respecter la vision de Paris 2024 et créer de la valeur pour les spectateurs sur le bord des routes.

4.2.2. *Le site de célébration*

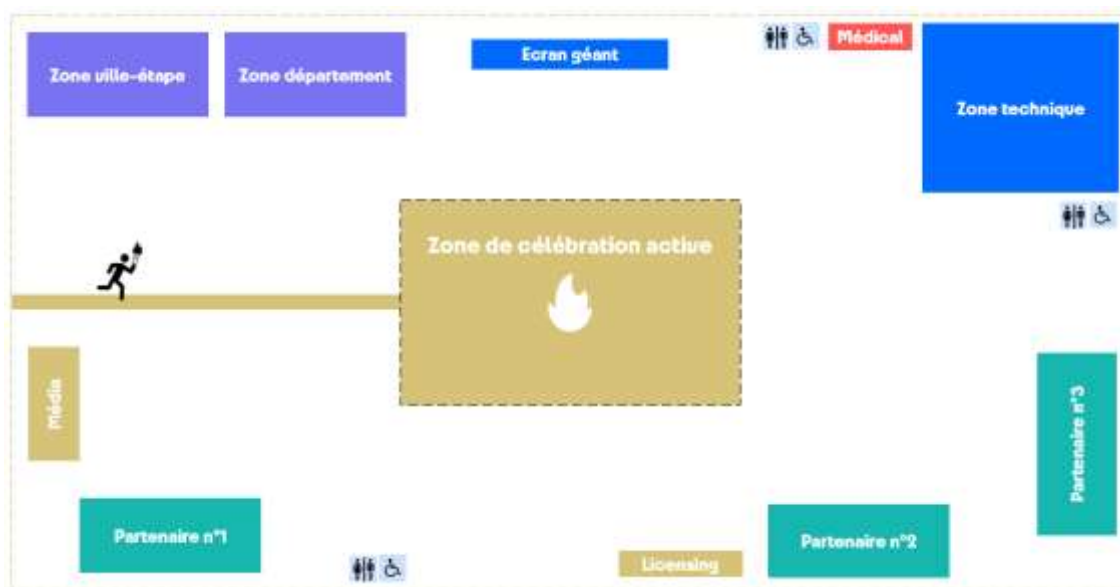
CARACTERISTIQUES

Le site de célébration a pour objectif principal d'offrir aux visiteurs et à la population locale un lieu de rassemblement pour profiter des célébrations du relais de la flamme dans un environnement festif reflétant l'identité de Paris 2024 et en mettant en valeur le patrimoine local.

Le choix final du site pour accueillir ces célébrations sera retenu par Paris 2024. Il devra avoir une capacité adéquate en fonction du nombre de personnes estimées pour garantir la fluidité des mouvements des spectateurs et le respect des jauges de sécurité tout en intégrant certains espaces listés ci-dessous. Le préfet aura été consulté et donnera son accord pour le choix du site de célébration, en lien avec la ville-étape.

Le site de célébration sera composé d'une zone avec des espaces pour accueillir les animations et les activations des partenaires marketing, des partenaires institutionnels et des zones de Paris 2024. A l'intérieur de celle-ci, une zone appelée de « célébration active » permettra d'autres formes d'animations, en reprenant les codes de célébration traditionnelle et ceux du sport pour créer un esprit dynamique et populaire.

Ce site de célébration est illustré par le schéma ci-dessous.



Représentation schématique d'un site de célébration (à titre indicatif, non contractuel et pas à l'échelle)

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le site de célébration sera de nature à s'adapter aux contraintes et intérêts des sites proposés par les collectivités, et sa faisabilité et son potentiel agencement feront l'objet de discussions entre Paris 2024 et la ville-étape. Si l'adaptation est possible, une certaine surface sera nécessaire pour permettre l'installation des différentes structures tout en garantissant une scénarisation des animations et de l'arrivée de la flamme et de l'embrasement du chaudron qui puisse profiter à tous, tant dans l'intérêt des spectateurs que des partenaires publics ou privés qui seront présents.

Une surface de 5000m², avec une surface plane et dont une partie de presque 400m² pourrait accueillir le terrain de design actif, c'est-à-dire avec un revêtement de type enrobé ou plaque spécifique, parfaitement plat(e), serait idéale.

Cf. Annexe 2 – Pré-rider technique volet célébration

Autour de la partie terrain, le sol devra pouvoir supporter la circulation et le stationnement d'ensembles roulant de 38 tonnes et d'un chariot élévateur de 2,5 tonnes. Les revêtements drainés seront préférés.

Pendant l'installation, et le démontage, des véhicules de transport doivent pouvoir accéder au site avec un minimum de contraintes notamment liées aux horaires d'accessibilité.

Le site devra, dans la mesure du possible, avoir une situation centrale au cœur de la collectivité, aisément accessible par le plus grand nombre : que ce soit à pied, en transports en commun ou encore via des moyens de mobilité douce et de mobilité partagée. La collectivité est donc encouragée à déployer des solutions de parking à vélo ou toute autre solution concourant à l'accessibilité du site au plus grand nombre.

Une étude de flux pourra être menée avec les opérateurs de transport en amont du choix du lieu, intégrant l'ensemble des sites de la ville concernée. De plus, le site de célébrations devra avoir une couverture 4G et/ou 5G de qualité et un accès sécurisé avec un débit garanti symétrique entre 10 Mb/s et 100 Mb/s.

La collectivité aura donc la charge de proposer des sites répondant aux éléments listés lors des repérages. Le choix final du site de célébration reviendra à Paris 2024, en accord avec le préfet, qui formalisera une convention avec la collectivité pour l'occupation de ce dernier.

Le relais de la flamme est un événement itinérant qui proposera un dispositif équivalent de célébration chaque jour. Paris 2024, en collaboration avec chaque collectivité, adaptera la disposition et la mise en place des différents éléments qui composent ce site. L'aménagement du site de célébration correspond à l'organisation, la disposition et la mise en place des différents éléments liés aux célébrations et aux animations organisées à l'intérieur du site. Cette disposition se fait selon un ensemble de critères et de principes directeurs définis par Paris 2024 (sécurité, visibilité des partenaires, besoins en branchement, etc.). Le site devra bénéficier d'un éclairage suffisant pour un travail en toute sécurité et dès l'arrivée des équipes (début du montage) jusqu'à leur départ (fin de démontage).

MISE A DISPOSITION DU SITE DE CELEBRATION

Le site de célébration devra être libre et prêt à accueillir les différentes infrastructures au plus tard à 8h00 J-1, avant l'arrivée de la flamme et du convoi dans la collectivité.

Des répétitions d'allumage de la flamme, des animations et des artistes le cas échéant pourront se dérouler dans l'après-midi, en amont de l'arrivée de la flamme dans la ville.

Par ailleurs, la collectivité s'engage à rendre le site de célébration accessible et disponible aux équipes de Paris 2024 pour les repérages à réaliser en phase de planification de la manifestation.

TERRAIN DE DESIGN ACTIF

Le terrain de design actif sera conditionné sous forme d'un kit de dalles, et sa livraison sera anticipée au maximum. La municipalité sera sollicitée pour stocker le kit, et pour le mettre à disposition des équipes de Paris 2024 à J-1 8h00.

ZONE D'ACTIVATIONS ET D'ANIMATIONS

Le site de célébration dans les villes-étapes sera composé de plusieurs espaces d'activations qui seront pris en charge et animés par différents partenaires marketing et institutionnels. Ces différents espaces sont :

- **Une zone pour la collectivité ayant le statut de ville-étape.** Si elle le souhaite, la collectivité pourra créer un aménagement et proposer des contenus dans l'espace qui lui sera accordé. L'aménagement et le contenu de cet espace par la collectivité seront à la charge de la ville-étape et devront être soumis à Paris 2024 pour validation. Il pourra servir d'espace de promotion de la collectivité. Des activités et des animations culturelles et sportives pourront être proposées en lien avec la vision de Paris 2024. Cet espace a pour objectif de proposer des animations festives et populaires en mobilisant le tissu associatif local et les habitants. La taille de cet espace dépendra de la taille du site de célébration, des ambitions de Paris 2024 et des collectivités.
- **Une zone pour les départements.** Il sera organisé et pris en charge par l'Assemblée des Départements de France ou par les départements eux-mêmes pour assurer aux départements traversés du jour d'assurer leur promotion. Des activités et des animations culturelles et sportives pourront également

être proposées en lien avec la vision de Paris 2024. La taille de cet espace dépendra de la taille du site de célébration, des ambitions de Paris 2024 et des départements ainsi que des règles définies par Paris 2024.

- **Une zone de 200 m² pour chaque partenaire marketing de rang 1.** Ces derniers proposeront des activations et des animations en lien avec la vision de Paris 2024 et les ambitions du relais de la flamme. Ces animations seront déterminées lors de l'intégration des partenaires au projet et du développement de leurs activations. **Un espace supplémentaire de 100m² pourra leur être proposé pour la mise en place d'un espace réceptif s'ils le souhaitent.**
- Une zone de 50m² à 100m² pourra être demandée ponctuellement pour la mise en place d'un espace réceptif supplémentaire pour les autres partenaires marketing du relais de la flamme.

ZONE MEDIAS

Une zone médias sera installée sur le site de célébration pour accueillir les journalistes. Celle-ci pourra être installée dans un espace de la collectivité-étape à proximité directe du site de célébration.

Paris 2024 prendra en charge et opérera l'intégralité de la zone médias chaque jour sur le site de célébration dans la ville-étape.

Le cas échéant, Paris 2024 pourrait demander aux collectivités de mettre à disposition les éléments suivants : du mobilier (tables et chaises), accès électricité et wifi.

ESPACE DE RESTAURATION POUR LES VISITEURS

La collectivité pourra proposer, selon sa volonté, un espace de restauration sur le site de célébration. Cet espace permettra aux visiteurs de se restaurer et mettra en valeur le savoir-faire local.

La taille de cet espace de restauration dépendra de la surface disponible sur le site de célébration et de la jauge de participants attendus aux célébrations selon les villes. Une bonne gestion des flux devra être mise en place.

Paris 2024 souhaite définir une restauration plus durable pour les Jeux à travers sa « Food vision ». Cette ambition se traduit par une variété de produits alimentaires créatifs, durables et accessibles. Dans ce cadre, la ville-étape devra proposer dans cet espace de restauration une offre qui s'appuie sur la dynamique des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation locale, qui vise l'excellence sociale et environnementale sur toute la chaîne et qui promeut une alimentation bénéfique pour la santé.

La collectivité et/ou l'opérateur de l'espace de restauration se doivent de respecter les droits de fourniture exclusive des partenaires. Il ne pourra pas utiliser des produits de marques concurrentes à celles des partenaires de manière visible sur le site. A défaut, il devra cacher l'ensemble des marques qui pourraient être visibles sur les produits concernés.

Paris 2024 se tiendra à disposition de la collectivité pour la conseiller, trouver un format optimal pour concevoir et mettre en place le dispositif de restauration conformément à la Food Vision.



AUTRES ESPACES

D'autres espaces seront présents sur le site de célébration, en coulisse, pour le bon fonctionnement des opérations du relais de la flamme :

- Un espace de travail pour les équipes de Paris 2024 ;
- Un espace pour permettre aux techniciens et toutes les personnes intervenant sur les animations de pouvoir venir se reposer, se changer et/ou se préparer (loges) ;
- Un poste de commandement pour s'assurer de la sécurisation du périmètre, du site et contrôle d'accès public ;
- Des vestiaires.

Ces espaces seront définis lors des repérages selon les besoins et selon l'emplacement et la taille du site de célébration.

Le cas échéant, Paris 2024 pourrait demander aux collectivités de mettre à disposition les éléments suivants : un espace temporaire avec du mobilier, des raccordements en eau, des raccordements en électricité, et en lumière si besoin. Les collectivités pourraient également fournir des sanitaires (WC, douches et lavabos) et des vestiaires fermés pour certains espaces.

Paris 2024 collaborera en fonction des sites de célébration avec les collectivités pour mettre en place les éléments demandés et préciser ce cahier des charges.

La collectivité devra répondre aux besoins pour accueillir dans les meilleures conditions le relais de la flamme et la logistique de cet événement. Il faudra par exemple prévoir un accès aux sanitaires (libres et gratuits) aux équipes, de leur arrivée jusqu'à leur départ.

SECURISATION DU PERIMETRE, DU SITE ET CONTROLE D'ACCES

La collectivité, sous la coordination de Paris 2024, est responsable de la sécurisation du site et des moyens matériels et humains mis en œuvre pour la garantir. Le plan de sécurité et les éléments des dispositifs déployés devront obligatoirement obtenir l'accord des services de l'Etat (préfectures) et de Paris 2024 et respecter les règles en vigueur (sécurité en général, Vigipirate, contexte sanitaire, etc.).

Afin de proposer un site de célébration sécurisé, Paris 2024 demande à la collectivité de respecter certains critères listés ci-dessous. Paris 2024 vérifiera en amont de l'arrivée de la flamme dans la ville que tous les éléments ont bien été respectés pour le bon déroulement de la manifestation. Une équipe de Paris 2024 restera à disposition des services locaux de sécurité (police, gendarmerie) pour contribuer à coordonner le dispositif de sûreté et de sécurité global (évaluation des menaces, identification des vulnérabilités, adaptation du dispositif le cas échéant, etc.).

Les règles en termes de sécurité pourront évoluer selon les consignes gouvernementales ou les arrêtés préfectoraux en vigueur au moment des célébrations du relais de la flamme. Les collectivités et Paris 2024 devront respecter ces éléments le cas échéant.



Une zone entièrement clôturée et sécurisée

En fonction des installations, du fonctionnement et des ambitions que souhaitent mettre en place les collectivités sur les sites de célébrations, il devra être proposé un périmètre sécurisé.

Cette zone, délimitée au moyen de barrières et matérialisée par des points de filtrage constituera le périmètre de sécurité du site de célébration dont l'intégrité permanente des biens et des personnes devra être assurée par la collectivité-étape pendant toute la période d'activation (montage, exploitation, démontage).

Des barrières pourront être nécessaires autour de plusieurs espaces au sein du site de célébration. Les détails seront fournis par Paris 2024 le cas échéant (à minima 250m linéaires de barrières police dites Vauban, livrées sur site au plus tard en J-1, et avec précision de la dimension (2m, 2,5m, etc.).

Les barrières seront fournies par la ville-étape. Paris 2024 coordonnera, avec les services techniques de la ville, l'installation de ces barrières dans la zone.

Gardiennage de la zone

La ville-étape s'engage à garder et surveiller l'accès à cette zone clôturée à partir de 8h00 à J-1 et jusqu'à minuit après l'allumage du chaudron.

Contrôle sûreté piéton

L'ensemble des personnes accédant à la zone devra être soumis à une inspection de sûreté, en application de la posture Vigipirate en vigueur (inspection visuelle des sacs et palpations de sécurité).

Si un visiteur s'oppose à l'inspection visuelle ou s'il refuse la fouille de son bagage, l'accès au site de célébration ou tout autre espace doit lui être refusé. Un règlement intérieur de site et une liste des objets interdits devront être établis en collaboration avec Paris 2024 et les villes-étapes.

Un service de consignes pourra être organisé et pris en charge par la ville-étape à l'entrée de la zone de célébration.

Si la détention de l'objet constitue en elle-même une infraction, les services de police ou de gendarmerie territorialement compétents seront alertés et les opérateurs de la sécurité des espaces devront suivre les éventuelles consignes qui leur seront transmises.

Contrôle d'accès piétons

L'ensemble des personnels autorisés à travailler dans la zone, sera titulaire d'un titre d'accès aux sites (badge ou bracelet). Ce titre d'accès devra être porté en permanence et systématiquement présenté aux différents accès au site ainsi qu'aux contrôles des zones dédiées à l'organisation.

En effet, chaque zone devra être sécurisée et un contrôle d'accès sera réalisé à la charge de la ville-étape. Toutefois, Paris 2024 aura la charge du contrôle de l'accès aux espaces spécifiques du relais de la flamme, comme la zone média par exemple.



Contrôle d'accès véhicules

Une procédure rigoureuse de livraison et de contrôles sécurisés doit être définie par la ville-étape pour l'accès de tout véhicule dans cette zone afin de pouvoir identifier tous les véhicules et valider leur légitimité à pénétrer dans le périmètre.

Les véhicules autorisés seront identifiés afin de garantir un accès facilité au site de célébration.

Les livraisons devront être réalisées et finalisées 2h avant l'arrivée du public dans la zone de célébration et pourront reprendre une fois le public sorti.

En cas de traitement de données à caractère personnel dans le cadre des contrôles d'accès, la ville-étape s'engage à respecter la RGPD et la loi informatique et liberté.

Protection

En fonction de la configuration du site, des dispositifs de lutte anti-véhicules béliers devront être déployés sur toutes les zones de vulnérabilité potentielle aux accès ainsi qu'aux abords du site afin de protéger les cheminements des publics. Les zones de stationnements véhicules à proximité immédiate du périmètre devront être condamnées ou réservées aux équipes et véhicules Paris 2024.

En fonction de l'état de la menace, une opération préalable de déminage de l'ensemble de la zone et des installations sera réalisée par les services compétents, dont la planification sera préparée en fonction de la configuration du site et des horaires d'ouverture au public. Une surveillance continue devra être effectuée en aval de ce déminage pour garantir la sécurité et la sûreté et le contrôle d'accès des personnes et des marchandises.

Contexte sanitaire

Un dispositif devra être déployé en fonction des règles gouvernementales ou locales lié au contexte sanitaire en vigueur, notamment lié aux contraintes imposées par la pandémie de la Covid-19.

ASSISTANCE MEDICALE AU PUBLIC

Conformément à l'arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours, la ville-étape doit avoir la capacité de fournir une assistance médicale rapide et efficace à l'ensemble des individus présents sur le site de célébration (public, artistes, technicien, etc.).

En ce sens doit être mis en place par la ville-étape, un dispositif médical adapté et respectant les bonnes pratiques. Ce dernier doit être adapté à la densité de population attendue. En respectant les préceptes suivants :

- Mise en place d'un poste médical ;
- Secouriste en nombre suffisant respectant les préconisations du référentiel national relatif aux Dispositifs Prévisionnels de Secours ;
- Postes secouristes proche des entrées ;
- Un binôme médecin-infirmier par tranche de 10 000 spectateurs ;

- Anticipation d'un circuit d'évacuation de patient avec mise à disposition d'un vecteur de transport type Véhicule de Premier Secours à Personne ou ambulance privée.

Au besoin, le médecin du Poste Médical pourra assurer le soutien médical du staff de Paris 2024 (consultations, prescription).

L'assistance médicale du public relève de la responsabilité de la ville-étape. Paris 2024 se réserve un droit de regard sur le dispositif qui sera mis en place.

APPROVISIONNEMENTS

La ville-étape fournira l'intégralité du site de célébration en eau et en électricité. Elle assurera la distribution en eau et électricité des zones dont elle est responsable.

Energie électrique

L'énergie électrique sera mise à disposition par la ville-étape par **la fourniture d'électricité via une connexion réseau existante ou à mettre en place comme précisé selon nos besoins ci-dessous**. Dans ce dernier cas, l'installation ainsi réalisée pourrait être pérennisée et mise en œuvre pour des futurs événements temporaires.

La collectivité devra donc fournir un réseau d'électricité répondant aux besoins suivants :

Informations générales :

Toutes les demandes sont :

- Exprimées en 3ph + N + T (Tétrapolaire) ;
- À fournir sans fil pilote ;
- À fournir sur prises Hypra CEE 5P ;
- À fournir avec disjoncteur différentiel réglable en temps et intensité ;
- À fournir à proximité directe de nos installations. (Voir plan en annexe)

Besoins détaillés :

- 1 Alimentation 125A (Scénique) ;
- 1 Alimentation 63A (Camion LED) ;
- 1 Alimentation 63A (Partenaires).

Variantes :

Si vous ne disposez pas de tableau de distribution avec ce type de connecteurs et disjoncteurs, possible de fournir une armoire mobile alimentée et calibrée pour 250A sur jeux de barre.

Les raccordements se feront sous la responsabilité seule et unique de l'électricien habilité par la collectivité locale, c'est une responsabilité de la ville / fournisseur l'énergie. Par ailleurs, il sera nécessaire d'assurer une astreinte en cas de coupure d'alimentation.

Une fois ce raccordement effectué, nous assurerons la sous-distribution électrique du site. Nous transporterons tout le nécessaire pour réaliser cette sous distribution dans le respect de la réglementation en vigueur (NF-C 15 100 : sélectivités & protection des personnes, etc.)

Pour la fourniture d'énergie électrique temporaire, une électricité renouvelable sera systématiquement privilégiée par rapport à l'utilisation de production d'énergie temporaire mobile et de carburant fossile.

De plus, la ville-étape devra couvrir l'intégralité du site de célébration d'une couverture 4G et/ou 5G de qualité.

Approvisionnement en eau potable

Conformément à la loi AGECE, la collectivité a la responsabilité de mettre à disposition une fontaine à eau dans les ERP d'au moins 300 personnes, avec 1 fontaine par tranche de 300, dans un lieu libre d'accès et avec une signalétique visible.

La collectivité fournira en eau l'ensemble du site de célébration. Elle devra assurer l'approvisionnement en eau potable des différents espaces présents sur le site dont elle est responsable. Cet accès devra se trouver à proximité immédiate de l'espace célébration défini. Les équipes de Paris 2024 se chargeront des espaces dont elles sont responsables, ainsi que ceux de ses partenaires.

SANITAIRES

La collectivité s'engage à installer des sanitaires sur l'espace de célébrations. Plusieurs blocs seront disposés à différents endroits stratégiques du site afin de garantir une accessibilité accrue par tous les spectateurs et acteurs des célébrations. Ces endroits seront proposés par la collectivité avec la validation des équipes de Paris 2024 en amont de l'événement.

En fonction du nombre de visiteurs attendus sur la zone de célébration, ces blocs devront être composés de :

- Toilettes femmes : 8 toilettes par 1000 personnes anticipées ;
- Toilettes hommes : 4 toilettes par 1000 personnes anticipées et 1 bloc d'urinoir 3 places par 500 personnes anticipées ;
- Toilettes accessibles : une toilette par 1000 personnes anticipées.

Des lavabos devront également être disposés à proximité immédiate des toilettes. Il est demandé à la collectivité de mettre en place :

- Lavabos : 5 places par 1000 personnes anticipées.

Des poubelles et des zones de tri devront se situer à proximité immédiate des sanitaires.

Comme expliqué précédemment, des sanitaires devront être présents sur les différents espaces demandés pour les équipes de Paris 2024 (staff, prestataire et partenaires) et pris en charge par la collectivité.



4.2.3. *L'espace réceptif du relais de la flamme*

CARACTERISTIQUES

L'espace réceptif du relais de la flamme a pour objectif de proposer un espace de rencontre entre les différentes parties prenantes du relais de la flamme : les parrains officiels, les collectivités territoriales, les athlètes, les médias, etc. Il a pour but **de remercier les personnes ayant contribué à l'accueil du relais de la flamme sur leur territoire et de compléter l'expérience à l'issue des célébrations du relais**. Le nombre d'invités estimé est de 100 personnes.

C'est pour cela que Paris 2024 souhaite collaborer avec les territoires pour identifier un espace au cœur de la ville et/ou à proximité immédiate de la zone de célébrations. Cet espace de réception pourrait se tenir par exemple dans l'hôtel de ville ou dans un tout autre endroit qui pourrait **valoriser le territoire et le patrimoine de la collectivité**. Ces discussions et le choix final du lieu se feront en collaboration avec Paris 2024 lors des repérages.

La collectivité qui mettra à disposition l'espace de réception devra également prendre en charge l'organisation et les coûts liés à ces prestations.

Cet espace sera l'occasion de **mettre en avant les produits locaux et régionaux**, et par conséquent s'inscrire dans la Food Vision de Paris 2024.

Il sera néanmoins demandé aux collectivités de porter une attention particulière au respect des engagements contractuels de Paris 2024 envers les autres parties prenantes du relais de la flamme.

Par ailleurs, le relais dans les territoires est l'occasion de **faire profiter les collectivités et les parties prenantes de l'un des symboles forts des Jeux**, à savoir la torche de Paris 2024. Un dispositif d'habillage spécifique sera amené par Paris 2024 pour personnaliser une partie de l'espace prévu aux couleurs du relais de la flamme. Ce moment à l'issue des célébrations dans la ville-étape sera donc l'occasion pour les invités de pouvoir se prendre en photo avec cet élément de manière privilégiée.

Le nombre d'invités sera défini en collaboration avec Paris 2024 selon la taille et la configuration du lieu retenu.

4.2.4. *Les points de rencontre pour les porteurs de la flamme*

CARACTERISTIQUES

Le point de rencontre est un lieu essentiel à la bonne tenue du relais de la flamme. Il permet de regrouper les porteurs de la flamme avant et après leur course.

Dans cet espace, les équipes de Paris 2024 accueilleront les porteurs de la flamme pour leur remettre leur uniforme et leur donner les consignes à suivre. Elles leur présenteront les Jeux, Paris 2024, l'importance de leur rôle, du déroulé de leur expérience, la torche en elle-même et toutes les autres informations pertinentes qui permettront aux porteurs de la flamme de profiter pleinement de leur course. Ce lieu représente donc un endroit essentiel de l'expérience porteur de la flamme.

Le point de rencontre des porteurs de la flamme doit pouvoir accueillir entre 10 et 60 porteurs de la flamme environ. Selon la taille de la ville et du parcours défini, Paris 2024 se réserve le droit de demander aux collectivités de mettre à disposition plusieurs espaces porteurs de la flamme pour faciliter les opérations. Ci-après une première liste des critères essentiels pour tout espace porteur de la flamme mis à disposition par la ville-étape (liste à affiner avec les villes étapes) :

- Accessibilité globale du lieu (cf. chapitre sur l'accessibilité) ;
- Facilité d'accès pour les porteurs de la flamme via différents modes de transports (vélo, transport en commun, voiture) ;
- Espace clos et abrité pour les briefings des porteurs de la flamme ;
- Sanitaires (non mixtes) pour porteurs de la flamme ;
- Vestiaires (non mixtes) pour les porteurs de la flamme ;
- Espace de stockage (type casiers) pour les affaires des porteurs de la flamme à stocker pendant la course, sécurisé par la ville-étape ;
- Parking pour les véhicules du relais de la flamme ;
- Parking pour les porteurs de la flamme et/ou accès aux transports en commun.

Les vestiaires et les sanitaires devront pouvoir accueillir les Personnes en Situation de Handicap. Si ces espaces ne sont pas accessibles, les collectivités devront mettre en place des infrastructures permettant de pouvoir accueillir ces porteurs de la flamme dans de bonnes conditions afin de leur garantir une bonne expérience globale.

Les espaces porteurs de la flamme sont généralement dans des lieux tels que : des écoles, des gymnases, des salles polyvalentes, etc.

Des affichages ou autres installations pourront être mis en place dans l'espace porteur de la flamme par les parrains officiels du relais de la flamme.

Les espaces porteurs de la flamme seront identifiés par les équipes de Paris 2024 en collaboration avec les collectivités lors de la phase de définition du parcours et de repérage.

La collectivité devra garantir un bon état de propreté de l'espace porteurs de la flamme avant, pendant et après l'événement, avec notamment la mise à disposition de suffisamment de poubelles et une signalétique appropriée pour permettre des solutions de tri facilement accessibles et compréhensibles. Après le passage du relais, le parcours devra être remis en état par les services de la collectivité.

Par ailleurs, en fonction du dispositif imaginé pour la parade active par la collectivité, elle pourra proposer un espace pour les participants. Ce lieu peut être différent ou le même que les espaces porteurs de la flamme, avec une délimitation entre les deux populations à imaginer. Cet espace sera sous la responsabilité de la collectivité.

MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE PORTEURS DE LA FLAMME

L'espace porteurs de la flamme devra être disponible pour vérification à J-1 et opérationnel pour accueillir les porteurs de la flamme le Jour-J.

La date et les horaires exactes de la mise à disposition du ou des espaces seront communiqués lors de la définition du tracé du parcours et des repérages par les équipes de Paris 2024. Dans ce cadre, la collectivité



s'engage à rendre le ou les points de rencontre des porteurs de la flamme accessibles et disponibles aux équipes de Paris 2024 pour les reconnaissances à réaliser en phase de planification de la manifestation.

SECURISATION

Les espaces porteurs de la flamme devront également être soumis à plusieurs règles de sécurisation des lieux, dont un contrôle d'accès.

Cet espace sera **entièrement clos**.

L'intégrité permanente des biens et des personnes devra être assurée par la collectivité pendant toute la période d'activation.

Une opération préalable de déminage de cet espace pourra être prévue si l'état de la menace le justifie. Pour garantir la sanctuarisation du site, une surveillance constante devra être organisée à l'issue de ce déminage.

CONTROLE D'ACCES

L'ensemble des personnels autorisés à travailler et accéder dans le ou les points de rencontre des porteurs de la flamme devra **être titulaire d'un titre d'accès au site** (équipes de Paris 2024, partenaires marketing, porteurs de la flamme, etc.). Ce titre d'accès doit être porté en permanence et systématiquement présenté lors des heures d'ouverture au public ainsi qu'aux contrôles des zones dédiées à l'organisation.

4.2.5. Les parkings pour les véhicules du relais

CARACTERISTIQUES

Les parkings constituent également un point essentiel dans l'organisation et le bon déroulement du relais de la flamme de Paris 2024. L'équipe du relais parcourt la France entière et s'arrête dans chaque ville-étape avec un certain nombre de véhicules dans son convoi. Ces véhicules devront pouvoir être stationnés dans un emplacement défini pour garantir leur sécurité et ne pas gêner les emplacements dédiés aux visiteurs ou aux habitants de la ville.

Ces parkings devront avoir la capacité d'accueillir environ **80 véhicules** de tailles différentes (véhicules légers, motos, camionnettes, camions, etc.). Pour ce faire, Paris 2024 demande aux collectivités de proposer un ou plusieurs emplacements disposant de cette capacité.

Le ou les parkings choisis devront au maximum être équipés pour recharger des véhicules électriques. Paris 2024 confirmera ultérieurement le nombre de postes de charge et la puissance requise.

La collectivité devra garantir un bon état de propreté des parkings avant, pendant et après l'événement, avec notamment la mise à disposition de suffisamment de poubelles et une signalétique appropriée pour permettre des solutions de tri facilement accessibles et compréhensibles. Après le passage du relais, ils devront être remis en état par les services de la collectivité.



MISE A DISPOSITION DES PARKINGS

Les parkings devront être disponibles à J-1.

La date et les horaires exactes de la mise à disposition du ou des espaces seront communiqués lors de la définition du tracé du parcours et des repérages par les équipes de Paris 2024. Dans ce cadre, la collectivité s'engage à rendre le ou les parkings accessibles et disponibles aux équipes de Paris 2024 pour les reconnaissances à réaliser en phase de planification de la manifestation.

EMPLACEMENT DES PARKINGS DANS LA VILLE

Les parkings devront être facilement accessibles par tout type de véhicule.

Ils devront se situer au plus proche du site de célébration et le cas échéant des hôtels retenus pour loger les équipes du relais afin de faciliter les opérations.

SECURISATION

Paris 2024 souhaite mettre un accent tout particulier sur la sécurité des parkings, en particulier la nuit. **La responsabilité de la sécurisation des parkings est remise à la ville-étape.**

Cette zone sera gardiennée et surveillée par la collectivité depuis l'arrivée des véhicules du relais à J-1 à partir de 8h du matin jusqu'au départ du dernier véhicule à J+1 à 8h. Ces timings sont donnés à titre indicatif et ils devront être précisés par Paris 2024.

Le choix de la localisation des parkings sur des espaces déjà couverts par un dispositif de vidéosurveillance sera privilégié.

4.3. AUTRES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

En plus des contributions évoquées ci-dessus, les collectivités devront respecter certains autres grands principes mis en place par Paris 2024 en matière de livraison des événements, comme le relais de la flamme.

4.3.1. Labélisation Terre de Jeux 2024

PRINCIPES GENERAUX DU LABEL

Créé en juin 2019 par le Comité d'organisation, le label Terre de Jeux 2024 est destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements, régions, France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer. Le label vise trois objectifs principaux : célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur tout le territoire, en engageant un maximum de Français, en amont, et laisser un héritage, en aval.

Pour atteindre l'ambition de mettre plus de sport dans le quotidien des Français, le label Terre de Jeux 2024 souhaite promouvoir la pratique du sport de plusieurs manières :

- Plus de sport pour l'éducation, la santé et l'inclusion ;



- Plus de sports accessibles à tous, sans distinction d'âge, de genre, de lieu de résidence, d'orientation sexuelle, d'origine ou de condition physique ;
- Plus de sport durable et responsable.

LE LABEL TERRE DE JEUX 2024, UN CRITERE L'ELIGIBILITE POUR ACCUEILLIR LA FLAMME

Pour accueillir la flamme en journée ou en soirée, toutes les collectivités le long du parcours devront être labellisées Terre de Jeux 2024.

Si la collectivité n'est pas encore labellisée Terre de Jeux 2024 et qu'elle souhaite le devenir, pour accueillir le relais de la flamme et engager ses habitants, une présentation plus détaillée du label et le processus de candidature à son obtention est disponible ici.

NB. Merci de bien noter également que toutes les collectivités labélisées n'accueilleront pas systématiquement le relais de la flamme sur leur territoire.

4.3.2. Protection et respect des droits de l'homme

Paris 2024 a pris l'engagement de s'assurer que les activités liées aux Jeux ne nuisent à personne, dimension essentielle du succès des Jeux Olympiques et Paralympiques et de l'héritage à long terme qu'ils peuvent laisser dans les villes et le pays hôte. Cette garantie est directement liée aux principes fondamentaux de l'Olympisme et aux valeurs positives que les Jeux Olympiques et Paralympiques représentent et promeuvent. Les Jeux offrent une opportunité de renforcer ces principes et valeurs par des moyens tangibles et efficaces.

Dans ce contexte, toutes les activités liées à l'organisation des Jeux, notamment le relais de la flamme, et à leur héritage doivent être conçues et menées en accord avec les standards nationaux et internationalement reconnus en matière de protection et de respect des Droits de l'Homme, et notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, les normes constitutionnelles reconnues en droit français, la Charte Olympique et les procédures de Paris 2024 en la matière.

4.3.3. Héritage et durabilité

En tant que signataire de la Charte des 15 engagements écoresponsables du ministère des Sports, Paris 2024 s'engage à viser les plus hauts standards de performance climatique, environnementale et sociale.

Sur l'ensemble de la phase de préparation jusqu'à la livraison des Jeux, chaque événement organisé par le Comité d'Organisation, les parties prenantes des Jeux, les partenaires, les collectivités hôtes ou labellisées Terre de Jeux doit ainsi s'inscrire dans une démarche d'amélioration progressive, pour atteindre les objectifs fixés par Paris 2024 pour l'organisation d'événements responsables.



Paris 2024 incite donc la collectivité à mener des actions dans les différents domaines listés ci-après et met à sa disposition le guide des événements responsables Paris 2024 qui détaille les bonnes pratiques afin de mettre en œuvre les engagements détaillés ci-dessous. Paris 2024 se tiendra à disposition de la collectivité pour la conseiller et trouver les solutions optimales à appliquer localement.

GRANDS ENJEUX :

- Impact carbone : actions pour éviter et réduire ses émissions, éventuelles actions de compensation, et mobilisation ;
- Biodiversité : respect des espaces naturels, mesures de réduction de l'impact sur la biodiversité, mesures de préservation des arbres et des espaces, limitation des pollutions lumineuses et sonores, mobilisation sur les enjeux de la biodiversité ;
- Economie circulaire : actions pour réduire les matières nécessaires en misant sur l'existant, éco-concevoir ce qui doit être produit, assurer une seconde vie aux produits et équipements, gérer efficacement les déchets ;
- Résilience et adaptation aux changements climatiques : accès gratuit et facilité à des fontaines à eau (sur lesquelles aucune marque, même institutionnelle, n'apparaîtra), zones d'ombres, espaces végétalisés rafraîchis, brumisateurs, etc.

METIERS :

- Achats responsables : intégration des critères environnementaux et sociaux pour l'ensemble des achats d'un Club 2024, en s'appuyant sur les principes de la Stratégie Responsable des Achats de Paris 2024 ;
- Énergie et gestion des ressources :
 - Énergie électrique : alimentation électrique par fourniture d'électricité renouvelable (connexion réseau et/ou production d'énergie temporaire). L'utilisation de carburant fossile pour la fourniture d'énergie électrique temporaire est proscrite sans accord explicite du département Énergie de Paris 2024 ;
 - Économie et préservation des ressources en eau : aucun rejet d'huile ou de produits toxiques dans les égouts, favoriser l'installation de sanitaires écoresponsables, etc.
- Eco-mobilité : lieu accessible en transports en commun (moins de 500 mètres), mesures en faveur des moyens de mobilité douce (exemple : valorisation des pistes cyclables existantes, parkings vélos) ;
- Optimisation de la logistique : choix de fournisseurs et de prestataires locaux, encouragement à la mutualisation des transports de marchandises et de personnes ;
- Restauration durable : mise en place d'une offre de restauration favorisant la consommation de produits sains, locaux, bio, bas carbone, de recettes de saison, minimisation de la production de déchets (suppression du plastique à usage unique, réduction du gaspillage alimentaire), redistribution des invendus au profit d'associations locales ;

- Eco-communication : réduction des supports de communication et en particulier ceux pouvant générer des déchets (flyers, goodies, emballages...), supports de communication faits avec des matériaux écoresponsables.

TRANSVERSE :

- Formation et mobilisation interne : dans la mesure du possible, désignation d'un référent « Responsabilité sociale et environnementale », sensibilisation de l'ensemble des équipes et prestataires dans la démarche ;
- Mobilisation et sensibilisation externe : communication sur les engagements de l'événement, mise en place d'animations en faveur d'une société solidaire et durable ;
- Innovation sociale : sélection de prestataires favorisant l'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap.

4.3.4. Accessibilité universelle

Au-delà de leur aspect réglementaire et obligatoire, l'accessibilité et l'inclusion sont des éléments clés de l'esprit olympique et paralympique. La collectivité s'assurera que l'événement et les prestations proposées soient accessibles à toutes les personnes ayant des besoins spécifiques, qu'ils soient permanents ou temporaires, liés à un handicap physique, sensoriel, intellectuel, à une différence linguistique ou culturelle.

Il est donc rappelé les éléments suivants :

- Les enjeux d'accessibilité universelle s'appliquent à l'ensemble des opérations événementielles organisées par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
- Toutes les catégories de personnes participant au relais de la flamme peuvent potentiellement être concernées par l'usage de solutions apportées par l'accessibilité universelle : spectateurs, porteurs de la flamme, volontaires, médias, etc. ;
- L'accessibilité universelle s'applique aux infrastructures, aux transports ainsi qu'aux éléments d'information et de signalisation, de manière à rendre les personnes en situation de handicap les plus autonomes possibles. En complément, un soin tout particulier est également attendu dans l'accueil et l'accompagnement destinés aux personnes ayant des besoins spécifiques.

Quelques recommandations sont à prendre en compte par les collectivités traversées du relais de la flamme afin de proposer un événement accessible à tous :

- Un soin particulier sera apporté aux **informations relatives à l'accessibilité** de l'événement fournies aux participants (itinéraires et entrées accessibles, détail des services accessibles, modalités d'accueil) ;

- Les personnes chargées de l'accueil (dont volontaires, personnel de sécurité, etc.) devront être **sensibilisées à l'accueil des personnes en situation de handicap** afin de proposer une information et un accompagnement adaptés ;
- Les espaces seront accessibles aux personnes se déplaçant en **fauteuil roulant** : de plain-pied ou avec des systèmes compensant d'éventuelles marches (rampes, élévateurs), avec des circulations, des gè-re-files et des portes suffisamment larges, avec un ou plusieurs sanitaires adaptés, avec des emplacements aménagés dans le public avec vue dégagée, etc. ;
- Sur site, il sera prévu une **signalétique** visible (support contrasté par rapport à son environnement), lisible (police linéale et contrastée par rapport au support, hauteur des caractères importante), homogène et compréhensible (informations concises et classées, avec recours aux pictogrammes) ;
- Les éventuels **chiens-guides ou chiens d'assistance** seront acceptés sur sites. Il est suggéré de prévoir un espace d'aisance pour animaux d'assistance.

Documents transmis par Paris 2024 aux collectivités

Plusieurs guides seront remis aux collectivités afin de les accompagner, si besoin, vers des événements accessibles à tous :

- Guide « Vocabulaire relatif au handicap » ;
- Guide « Bien accueillir les Personnes en Situation de Handicap » ;
- Guide « Organisation d'événements accessibles » ;
- Guide « Prestataires pour événements accessibles » ;
- Guide « Élément de signalisation accessible »

5. POUR ALLER PLUS LOIN, COMMENT MOBILISER VOTRE TERRITOIRE

5. Pour aller plus loin, comment mobiliser votre territoire

Le relais de la flamme de Paris 2024 représente une opportunité unique de partager l'esprit des Jeux avec l'ensemble des territoires, avec l'ensemble des Français. Pour atteindre cet objectif, Paris 2024 en est convaincu, les territoires du relais de la flamme seront des acteurs essentiels.

Les collectivités auront l'opportunité de contribuer à la mobilisation au niveau local pour célébrer le relais : en engageant les clubs, les associations culturelles et sportives, les écoles (semaine olympique et paralympique, programme Génération 2024), en animant le territoire avec des activations Terre de Jeux 2024, et encore en mobilisant la presse locale.

Ceci constitue une première présentation des programmes Paris 2024 activables par la collectivité à l'occasion du relais de la flamme et sur toute la durée des célébrations.

Plus d'informations seront communiquées début 2023.

5.1. ENGAGER LES HABITANTS DE LA VILLE-ETAPE

Plusieurs programmes, développés par Paris 2024 existent et ont pour objectif de faire profiter les Jeux aux Français et aux territoires. Paris 2024 encouragera l'implication des villes-étapes dans l'application de ces programmes, notamment les trois programmes décrits ci-dessous.

5.1.1. Génération 2024 : éducation et jeunesse

Délivré par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **le label Génération 2024** vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant. Toutes les écoles, établissements scolaires et établissements de l'enseignement supérieur peuvent être labélisés Génération 2024. De même, les établissements spécialisés (ESMS) relevant du ministère des Solidarités et de la Santé sont également éligibles au label. Il permet de connecter les établissements labélisés à un ensemble d'activations, de rencontres et de ressources proposées par Paris 2024, en particulier via la plateforme Génération 2024.

Retrouvez plus d'informations sur le site internet : <https://generation.paris2024.org/>

5.1.2. Génération 2024 : engagement citoyen

Des missions de Service Civique Génération 2024 vont être proposées à 10 000 jeunes volontaires par an dans le cadre du plan Héritage de l'Etat en lien avec Paris 2024. Plusieurs structures sont éligibles à leur accueil : les acteurs du mouvement sportif, les établissements scolaires, les collectivités, tout particulièrement celles labellisées Terre de Jeux 2024 mais aussi les structures d'éducation populaire, les associations et l'ensemble des acteurs engagés dans le champ « Sport et société ».

Les Services Civiques participeront à la promotion des valeurs olympiques et paralympiques, notamment auprès des jeunes publics, ils œuvreront aussi à la découverte des disciplines olympiques et tout particulièrement les nouveaux sports proposés par Paris 2024, en particulier auprès des publics éloignés de la pratique sportive. Dans les établissements de l'Education nationale, les Services Civiques renforceront la pratique sportive et accompagneront des projets d'éducation par le sport. Dans les collectivités Terre de Jeux 2024, leur présence participera à un engagement en faveur du sport pour tous.

Retrouvez plus d'informations sur le site internet : <https://generation.paris2024.org/service-civique-generation-2024>

5.1.3. Bouger plus

Pour Paris 2024, faire bouger plus les Français est plus qu'un objectif, c'est un enjeu qui nous mobilise dans la construction de notre projet. Donner une place centrale au sport dans le quotidien des Français est une exigence qui se justifie d'autant plus à la lumière des bienfaits du sport face aux risques pour leur santé que provoque aujourd'hui le manque d'activité. Pour apporter sa contribution, Paris 2024 joue un rôle de force de proposition et d'accélérateur de projets. Des fiches-actions Bouger plus ont été conçues à la demande de Paris 2024 par le collectif « Pour une France en forme » avec l'expertise de l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS) et du Ministère des Sports dans le but de mettre en lumière les bienfaits de l'activité physique et de proposer des actions qui luttent efficacement contre la sédentarité.

Retrouvez plus d'informations sur le site internet : <https://www.paris2024.org/fr/bouger-plus/>

5.2. ENGAGER LES ACTEURS SPORTIFS ET CULTURELS

Le relais de la flamme est un temps fort permettant de mobiliser et mettre en valeur les acteurs sportifs et culturels locaux. Le passage de la flamme dans les territoires sera l'occasion de mobiliser les clubs et associations du territoire.

Afin de proposer une expérience riche et complète des Jeux, la ville-étape est vivement invitée à **proposer une programmation sportive et culturelle, dans la temporalité qu'elle souhaite et qui lui convient, à partir de l'annonce officielle du parcours du relais de la flamme, puis sur toute la durée des Jeux.**



Cette programmation peut par exemple inclure des performances artistiques, une sensibilisation aux classifications paralympiques ou encore des divertissements.

Les animations auront lieu sous réserve de considérations de sécurité publique.

La ville-étape sera responsable de la planification et de la mise en œuvre du programme d'animations et de divertissements qu'elle souhaite mettre en place, en complément des animations de Paris 2024 et des partenaires marketing du relais de la flamme au moment du relais.

5.2.2. *Les activités sportives*

La collectivité est vivement encouragée à organiser des activités sportives avec les clubs et les associations sportives locales, les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs, les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs, ainsi qu'avec les référents territoriaux du Comité Paralympique et Sportif Français.

Ces activités devront idéalement comprendre des sports olympiques et paralympiques présents au programme des Jeux.

Elles pourront prendre la forme :

- D'initiations sportives liées à des sports olympiques et/ou paralympiques ;
- De démonstrations sportives.

Une partie des activités sportives proposées seront accessibles aux personnes en situation de handicap.

5.2.1. *Les activités culturelles*

La ville-étape est également vivement invitée à proposer une programmation culturelle qui peut s'appuyer sur les acteurs locaux et sur les propositions nées de l'Olympiade Culturelle. Ce programme activable par les collectivités permet de susciter un élan conjuguant art et sport sur les territoires.

L'Olympiade Culturelle est une programmation multidisciplinaire qui se tient dès à présent et jusqu'à septembre 2024 sur l'ensemble du territoire national.

Retrouvez plus d'informations sur le site internet : <https://www.paris2024.org/fr/olympiade-culturelle/>

Pour toute question à ce sujet, vous pouvez envoyer un email à l'adresse suivante : olympiadeculturelle@paris2024.org

ANNEXE

6. Annexe

ANNEXE 1 – LE PROGRAMME DES CELEBRATIONS

Dès l'arrivée de la flamme en France, chaque ville-étape est invitée, au moment jugé le plus pertinent pour elle, à lancer la programmation complète des célébrations avec les Clubs 2024 et les activités en ville.

Dans la continuité du relais de la flamme, les célébrations de Paris 2024 s'inscrivent pleinement dans la vision de Paris 2024 et dans son ambition. Ces célébrations sont construites sur la base des piliers suivants :

- Impulser des célébrations partout en France - ville hôte, collectivités hôtes et Terre de Jeux 2024,
- Inciter à la pratique du sport - initiations et démonstrations,
- Apporter l'émotion des Jeux en créant la rencontre entre les Français et les athlètes,
- Encourager des programmes liant sport et culture,
- Mobiliser les acteurs locaux,
- Proposer des célébrations gratuites, accessibles et durables à tous.

Pour déployer cette ambition, les célébrations seront construites autour de deux programmes, complémentaires : les "Clubs 2024" et les "Activités en Villes".

Les sites de célébration – les Clubs 2024

Les sites de célébration sont le programme le plus populaire des Jeux (par exemple, à Londres, en 2012, 13 millions de visiteurs s'y sont rendus). Paris 2024 a donc décidé de s'appuyer sur son programme d'engagement du grand public pour en faire le programme de célébration des Jeux.

Le Club Paris 2024 change de dimension

Jusqu'alors, le Club Paris 2024 était une communauté digitale importante qui rassemblait tous ceux qui voulaient vivre les Jeux. En 2024, les "Clubs 2024" viendront le matérialiser en proposant de célébrer les Jeux et d'engager au-delà de cette communauté autour d'un même esprit de fête.

Les « Clubs 2024 », un même esprit de fête

Le programme "Club 2024" souhaite donner à toutes les collectivités hôtes et Terre de Jeux 2024 la possibilité d'installer une zone de célébration sur leur territoire. Celui-ci trouvera sa déclinaison autour de trois grandes idées :

- L'esprit "Journée Olympique" : Un lieu pour faire du sport et soutenir son équipe favorite
 - Diffuser les retransmissions en direct
 - Proposer des initiations sportives
 - Faciliter la rencontre avec les athlètes
- L'esprit "Guinguette" : Un lieu chaleureux où l'on a plaisir à se retrouver
 - Proposer une expérience de proximité
 - Promouvoir un esprit "à la française"
 - Valoriser les savoir-faire locaux



- L'esprit "Festival" : Un lieu pour faire la fête
 - Donner la possibilité de se retrouver pour faire la fête le soir
 - Proposer une programmation pour les familles ou entre amis
 - Promouvoir un esprit estival et bon enfant

Cette vision, ces ambitions et ces programmes structurent l'ensemble du projet des célébrations, du concept jusqu'à son opération.

Les Activités en ville

Afin de faire rayonner les Jeux sur tout le territoire, au-delà des sites de compétition et en complément des « Clubs 2024 », Paris 2024 souhaite promouvoir un programme d'activités en ville, dont tous les acteurs locaux pourront s'emparer pour devenir des supporteurs des Jeux et de l'Equipe de France : associations, clubs sportifs, restaurants, centres de loisirs... L'objectif est simple : diffuser l'esprit des Jeux dans toute la ville !

Ces activités - mises en place par les acteurs eux-mêmes - prendront différentes formes pour faire vivre et supporter les Jeux : initiations sportives, conférences autour du sport, menu des Jeux, décorations aux couleurs des Jeux, activités culturelles...

L'ensemble de ces programmes sera mis à disposition des villes et des acteurs locaux via des kits.



ANNEXE 2 – PRE-RIDER TECHNIQUE VOLET CELEBRATION

Ce document résume l'ensemble des besoins techniques et logistiques pour l'accueil du site célébration.

En cas d'impossibilité à répondre aux demandes listées ci-après, merci de contacter notre équipe pour trouver les solutions adaptées à votre site.

Journée type

J-1

- Mise en place par vos soins du gardiennage de la zone de célébration.
- Ventousage des espaces de stationnement et manutentions dédiés aux équipes techniques.
- **Important** : l'ensemble des demandes techniques locales doivent être mises en place au plus tard à J-1
- Livraison du chariot élévateur
- Arrivée du (des) poids lourds et mise place du gardiennage stationnement.
- A confirmer au cas par cas : possible visite de repérage des équipes techniques.

Jour J

- 7h : arrivée des équipes techniques et début de déchargement
- 7h/13h : montage technique
- 14h/16h : calage, essais, répétitions
- 17h/ 20h : exploitation / célébrations
- 20h : fin d'exploitation / Début de démontage.
 - Mise en sécurité du site (évacuation public) par vos soins pour démontage.
- Minuit : fin de démontage prévisionnel.

Logistique

L'équipe technique du volet célébration se déplace avec :

- 1 x semi-remorque 38t. Dimensions : 14 x 2,50 m Haut. 4,10m
- 1 x camion écran Led mobile 19t. Dimensions : 11 x 2,50 m Haut. 4m
- 3 x véhicules légers type 9 places.

A ces besoins viendront s'ajouter 6 VL pour les équipes de montage locales.

Nous organiserons la livraison par camion plateau 38t (porte char) d'un chariot élévateur frontal 2,5t à J-1.

Pour l'ensemble de ces véhicules, prévoir au plus près du site de célébration une aire de stationnement sécurisée et gardiennée.



Espaces

- Implantation des espaces célébration pour un total de 2 800m² minimum.
- Répartition des espaces sur plan type en annexe.

Nature des sols / Revêtements

Réception et préparation des surfaces :

- Surface plane (seuil de tolérance de 6 mm sous la règle de 3 m) avec un minimum de saillies, de fissures et éléments protubérants.
- Les surfaces inégales du fait de joints de dilatation par exemple ne doivent pas dépasser 3 mm.
- Surface ne devant pas avoir une pente supérieure à 1,5 %.
- Surface propre avant installation : les graviers, débris, feuillages doivent être évacués. Les végétations doivent également être traitées et les salissures adhérentes nettoyées (huiles ou écoulements par exemple).
- Surface dure pouvant supporter les sollicitations des joueurs sans que les dalles ne s'incrudent dans le support ou ne le dégradent (rayures ou abrasions sur support tendre par exemple).
- Avoir une résistance à la compression de minimum 600Kg/m²

Les bétons et asphaltes sont les surfaces les plus communément utilisées.

Exemples (liste non exhaustive) :

- Possibles : Enrobés drainés, pavés granit plats, béton désactivé, etc.
- Pas possibles : Pavés dit « parisiens » bombés, sable, terre, gravier, etc.

Autour de la partie terrain le sol devra :

- Pouvoir supporter la circulation et le stationnement d'ensembles roulant de 38 tonnes et d'un chariot élévateur 2,5 tonnes.

Les revêtements drainés seront préférés.

Éclairage

Merci de prévoir un éclairage du site suffisant pour un travail en toute sécurité de l'arrivée des équipes (début de montage) à leur départ (fin de démontage).

Fluides

Alimentation électrique

Toutes les demandes sont :

- Exprimées en 3ph + N + T (Tétrapolaire)



- À fournir sans fil pilote
- À fournir sur prises Hypra CEE 5P
- À fournir avec disjoncteur différentiel réglable en temps et intensité
- À fournir à proximité directe de nos installations. (Voir plan en annexe)

Détails :

- 1 Alimentation 125A (Scénique)
- 1 Alimentation 63A (Camion LED)
- 1 Alimentation 63A (Partenaires)

Variante :

Si vous ne disposez pas de tableau de distribution avec ce type de connecteurs et disjoncteurs, possible de fournir une armoire mobile alimentée et calibrée pour 250A sur jeux de barre.

Les raccordements se feront sous la responsabilité seule et unique de l'électricien habilité par la collectivité locale, c'est une responsabilité de la ville / fournisseur l'énergie. Par ailleurs, il sera nécessaire d'assurer une astreinte en cas de coupure d'alimentation.

Une fois ce raccordement effectué, nous assurerons la sous-distribution électrique du site. Nous transporterons tout le nécessaire pour réaliser cette sous distribution dans le respect de la réglementation en vigueur (NF-C 15 100 : sélectivités & protection des personnes, etc.)

Eau potable

Un accès à l'eau potable à proximité de l'espace célébration devra être fourni.

Internet

Besoins à venir.

Généralités

Merci de prévoir un accès aux sanitaires (libre et gratuit) aux équipes de leur arrivée à leur départ.

A fournir par vos soins

En plus des demandes plus haut merci de prévoir un total de 250m linéaires de barrières police dites Vauban.

Les barrières sont uniquement destinées à la sécurisation des espaces de la zone de célébration, en aucun cas elles ne pourront servir pour la périmétrie du site.

Merci de nous préciser les modèles mis à disposition (2m, 2,5m, etc.).

Ces barrières devront être livrées au plus tard à J-1 sur le site de célébration.

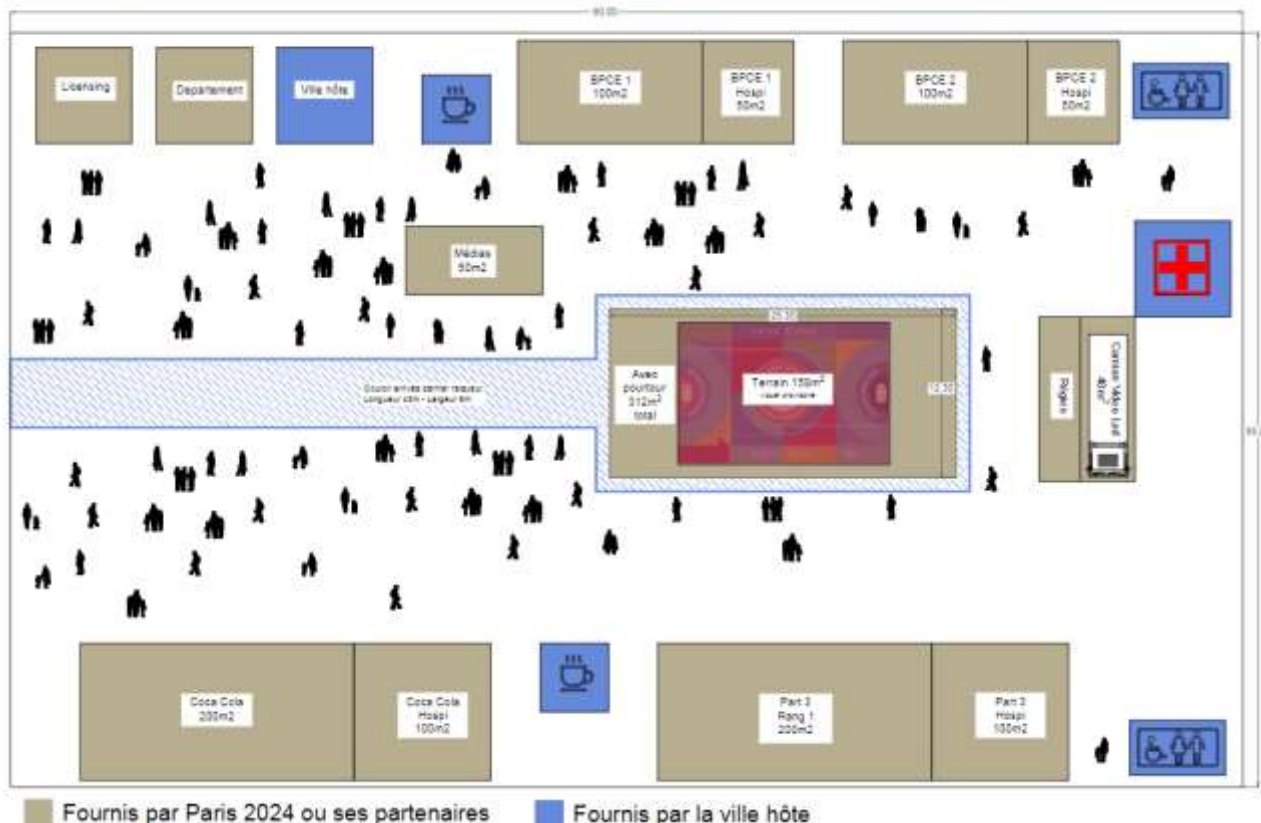
ANNEXE 3 : PLAN D'IMPLANTATION SITE CELEBRATIONS – NON CONTRACTUELLE

Relais de la flamme Olympique - Implantation type du site de célébration

Surface totale zone : 4 950m²

Surface occupée : 1 950m²

Surface libre (disponible pour le public) : 3 000m²



**N'hésitez pas à nous contacter au besoin à l'adresse
suivante : territoires.relaisdelaflamme@paris2024.org**

